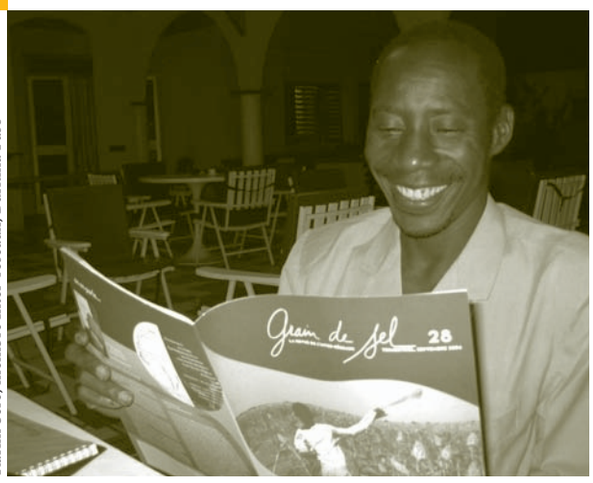

Karim Séré, membre Inter-réseaux, Burkina Faso

Les opinions exprimées ne reflètent pas nécessairement celles de l'Inter-réseaux, mais celles des auteurs. Les photos, quand elles ne sont pas créditées, sont de la rédaction, de même que les articles non signés. Photo de couverture : © B. Moizo, IRD.

Tous les articles sont libres de droit, merci de faire figurer la mention « © *Grain de sel* » en cas de rediffusion et de nous envoyer une copie de la publication.

Grain de sel est imprimé sur du papier couché entièrement recyclé *(cyclus print)*.

Nos meilleurs vœux pour 2005

Le bureau et le secrétariat exécutif de l'Inter-réseaux vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2005. Pour nous, 2004 aura été une année de changements. Commençons par ceux qui ont été les plus visibles, au rang desquels la maquette de *Grain de sel* dont nous avons le plaisir de vous livrer le deuxième numéro dans sa nouvelle formule. Ce numéro a été préparé avec le souci de davantage « donner la parole » aux membres de l'Inter-réseaux et au Sud, une priorité qui correspond à des orientations affirmées dès la création de l'Inter-réseaux en 1996. Notre volonté de revenir aux principes de départ, à une plus forte participation des membres aux activités du réseau, se retrouve dans la conduite des deux groupes de travail de 2004 : « Appui aux organisations paysannes » et « Accès aux marchés des produits agricoles », qui ont suscité une participation active des membres. La refondation de l'Inter-réseaux a avancé, elle sera consolidée en 2005… si votre engagement se poursuit et se renforce. Au Sénégal, au Bénin, au Burkina Faso, des plates-formes se développent, les réseaux se structurent. Ce mouvement se traduit par une augmentation de vos correspondances en direction du Secrétariat exécutif : proposition d'articles, présentation de vos activités, de vos réflexions mais également recherches d'informations ou de partenariats. Pour mieux jouer notre rôle d'animation, le dernier changement amorcé, qui aboutira début 2005, est la reconstruction du site. Un chantier guidé par les priorités « traditionnelles » de l'IR : répondre aux attentes de ses membres, et à des objectifs plus « récents » : mettre en avant l'information de plates-formes ne disposant pas encore elles-mêmes de support sur le net.

Activités de l'Inter-réseaux

Bénin : le forum accès au marché des produits agricoles

Un forum sur « L'accès au marché des produits agricoles » s'est tenu à Bohicon les 12 et 13 octobre 2004. Au Bénin, comme dans d'autre pays, les producteurs sont à la recherche d'une meilleure valorisation de leurs produits. De nombreuses études sont réalisées sans la participation des acteurs concernés et apportent rarement des solutions opérationnelles. Pourtant des expériences intéressantes (réussies ou non) existent et pourraient servir de références. Encore faudrait-il quelles soient connues et analysées. La démarche mise en place, avec l'appui du Centre technique de coopération agricole et rurale (CTA), a permis à des responsables d'OP de mener des études sur certaines initiatives, de capitaliser des expériences et de se construire des références. Les acteurs impliqués mènent avec leurs organisations des réflexions et conduisent des actions sur ce thème. Le forum a été l'occasion de présenter les résultats de la démarche à des représentants des OP, de la recherche, d'organismes d'appui et du ministère de l'Agriculture. Le travail réalisé concernait cinq produits : anacarde, bétail, riz, produits séchés transformés et maïs. Ce travail a déjà permis à certains responsables d'OP de préparer de nouvelles actions pour améliorer la commercialisation de leurs produits. Il pourrait être élargi à d'autres pays. Un dossier complet sur la démarche, les résultats des travaux et le forum sera bientôt disponible sur notre site.

Plate-forme « Appui aux OP » du RéDéV

Le précédant dossier de *Grain de sel* témoignait d'échanges ayant eu lieu en juin dernier à Ouagadougou lors de l'atelier « Stratégies et dispositifs d'appui institutionnel aux OP » animé dans le cadre des activités de l'Inter-réseaux et du RéDéV (Réseau Développement durable, plate-forme « Appui aux organisations paysannes »).

Suite à cet atelier, un document de synthèse a été finalisé pour le ministère français des Affaires étrangères par Marie-Rose Mercoiret et Denis Pesche du Cirad, et Jacques Berthomé du Ciepac (disponible sur www.redev.info).

Un premier thème de débat a été retenu, parmi ceux soulevés lors de la rencontre, pour faire l'objet de réflexions et d'échanges au sein de la plate-forme « Appui aux OP » animée par l'Inter-réseaux. Il s'agit de la question du financement des activités des OP.

Le débat sur les fonds compétitifs a aussi été avancé, ainsi que le cas spécifique des OP cotonnières. À ce jour vos réactions sont encore rares, mais le débat reste ouvert. Aussi espérons-nous recueillir de nouveaux témoignages, qui seront valorisés sur notre site et dans les prochains *Grain de sel*.

Publication électronique

Le nouveau site a pris un peu de retard, il n'en sera que plus beau… et plus fonctionnel, début 2005. Le bulletin de veille électronique vous est toujours envoyé régulièrement, alimenté comme à l'accoutumée par nos explorations et vos bonnes adresses, nous comptons sur vous pour continuer à le faire vivre (veille@inter-reseaux.org, abonnement : www.inter-reseaux.org).

À Paris, le ***Secrétariat exécutif*** de l'Inter-réseaux est composé de Patrick Delmas, secrétaire exécutif, Anne Lothoré, coordinatrice technique, Pascal Massetti, documentaliste et webmestre et Anne Perrin, rédactrice en chef de *Grain de sel*.

Investir dans la recherche, investir pour l'avenir

Gros sel		L'invité de *Grain de sel* : Philippe Mathieu	4
Forum	environnement	Préoccupants pesticides : comment éviter ou réduire leur usage ?	5
	Office du Niger	Plus de 4 000 familles de riziculteurs évincées	7
	mondialisation	La défense des avicultures locales fédère des actions citoyennes	9
Le dossier		Regards sur la recherche agricole	11
Initiatives	Haïti	Une coopérative agricole pour la professionnalisation des planteurs	27
	République du Congo	Formation au maraîchage urbain à Brazzaville, l'action d'Agricongo	29
	Burkina Faso	Exporter l'artisanat : des femmes cherchent à aller plus loin	30
Boîte à outils		Repères, kiosque, agenda, entre nous	32

L'impression en Afrique subsaharienne est que la recherche est demeurée peu comprise de la société. Derrière le slogan « *les chercheurs qui cherchent on en trouve, mais les chercheurs qui trouvent on en cherche* », certains décideurs ou simples citoyens n'ont pas conscience que ce qui est servi pour les repas quotidiens représente le fruit d'années de création technologique ou d'innovation paysanne. Est-ce à dire que la recherche est inutile pour la société ? Pas du tout, mais ces questions se posent surtout dans un contexte où les financements sont rares, cristallisant les débats sur l'impact de la recherche. Beaucoup d'incriminations ont été faites aux instituts de recherche pour n'avoir pas su jouer leur rôle d'outils de développement. Mais que dire de l'effet des politiques agricoles ? Comment peut-on encourager l'innovation si le surplus de production n'est pas vendu à un prix rémunérant l'investissement, juste en raison de politiques : absence de protection, « dumping », aides alimentaires, importations, etc. ? Cette réalité n'a jamais inquiété le sommeil des décideurs politiques, pourtant accrochés au slogan « l'agriculture, moteur de développement du pays ».

L'émergence d'organisations de producteurs fortes a favorisé les réformes au sein des institutions de recherche et de vulgarisation (R&V). Plusieurs exemples de partenariats existent, comme ceux développés en Guinée, ou au Mali… Tout laisse espérer que les institutions de R&V ont compris la nécessaire alliance avec les producteurs, une dynamique méritant une consolidation par les organisations comme le Coraf/Wecard, l'Insah… Mais, l'avenir de la recherche agricole demeure lié à la question de son financement durable. La pire crainte pour le futur est la privation des pays du Sud de leur souveraineté en matière d'innovation — tout simplement parce qu'on aura classé la recherche parmi les programmes coûteux et de rentabilité économique incertaine. Une hypothèse malheureusement plausible, le sort de plusieurs institutions nationales demeurant suspendu à la volonté de partenaires financiers extérieurs qui parfois ont la latitude d'en définir les priorités.

Jean Zoundi, chargé de recherches à l'Institut de l'environnement et de recherches agricoles du Burkina Faso (Inera)

L'invité de Grain de sel : Philippe Mathieu

▸ *Philippe Mathieu est ministre de l'Agriculture, des Ressources naturelles et du Développement rural (MARNDR) d'Haïti depuis mars 2004. Agronome de formation, abonné de* Grain de sel, *il a très aimablement accepté de se prêter au jeu du « cyber-entretien ». Nous l'avons interrogé sur des thèmes d'actualité, mais aussi sur des dossiers de fonds : politique et recherche agricole.*

Grain de sel : *Quels sont, pour vous, les chantiers prioritaires dans la mise en place d'une politique agricole pour Haïti ?*

PM : Le MARNDR, grâce aux investissements multiformes et massifs espérés pour les prochaines années, donne la priorité aux domaines et filières offrant des opportunités et permettant de générer emplois et valeur ajoutée. Construction d'infrastructures rurales, renforcement des filières porteuses (exportation, marché local et filières à vocation « mixte »), consolidation de l'amont de la production (intrants, crédits et sols) sont ainsi des domaines d'intervention privilégiés. Les différents types d'appui à apporter pourraient être : des subventions visant à faciliter les investissements du secteur privé ; des appuis pour la mise en marché des produits ; des appuis pour l'établissement de relations contractuelles entre les producteurs et le secteur privé « traditionnel » en vue de faciliter, au bénéfice de tous, la pénétration du marché ; des actions de recherche-développement très ciblées visant à augmenter la production unitaire des produits considérés.

La pleine application de la politique agricole du gouvernement requiert notamment : la création d'un contexte politique et économique favorable (c'est-à-dire une priorisation du secteur agricole dans les options politiques gouvernementales et un marché contrôlé pour limiter les impacts sur les prix agricoles), le renforcement institutionnel du ministère de l'Agriculture, mais également le renforcement des partenariats (secteur public/secteur privé ; MARNDR/organisations internationales et non gouvernementales), le renforcement des OP (en vue de leur participation efficace dans la planification et l'exécution des schémas d'intervention) et la création d'un mécanisme de financement des interventions et des activités.

Gds : *Au lendemain du passage du cyclone Jeanne, quelles leçons tirer quant à la prise en charge de la sécurité alimentaire en période de crise ?*

PM : Fort malheureusement, les réserves alimentaires dans le pays sont trop limitées et l'arrivée de stocks supplémentaires prend tellement de temps que leur utilité devient parfois non urgente. Il ressort de plus en plus que le manque de coordination entre les différents acteurs représente un handicap majeur, qui peut, à son tour, constituer un facteur aggravant de désastre. De ce fait, la prise en charge de la sécurité alimentaire en période de crise ne peut être conséquente que si elle est organisée au niveau national : structuration des réseaux de production et de distribution nationaux ; organisation des filières stratégiques alimentaires ; engagement de décisions politiques vers la gouvernance de la sécurité alimentaire.

Gds : *Vous êtes vous-mêmes agronome. Quelles sont pour vous, aujourd'hui, les priorités et les difficultés de la recherche agricole haïtienne ?*

PM : Trois types de difficultés sont les principaux obstacles au développement d'une recherche agricole haïtienne performante : des ressources humaines insuffisantes et peu motivées du fait de leur dénuement ; un financement disponible insignifiant par rapport aux tâches à accomplir ; des structures et infrastructures déficientes sinon inexistantes.

Par ailleurs, la recherche agricole en Haïti souffre de discontinuité ; on est en perpétuel recommencement. Les priorités à adresser immédiatement sont l'identification et la caractérisation définitive des ressources génétiques à fort potentiel alimentaire et économique, l'amélioration des matériels en regard des problèmes environnementaux (doublement de CO_2, changements climatiques, etc.), la lutte contre les maladies et les pestes et le développement de modèles d'aménagement de bassins versants soutenables. ■

Une image sans commentaire...

Bord de route au Sud du Bénin

Une parole

« On sait comment s'y prendre pour mettre un terme à la faim. Il est temps d'agir pour atteindre l'objectif. C'est une question de volonté politique et de priorités. »

M. Hartwig de Haen, sous-directeur général de l'organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), responsable du département économique et social. Extrait du rapport annuel de la FAO L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde 2004 (SOFI 2004). Source : http://www.fao.org/newsroom/fr/news 8 décembre 2004

Un chiffre

0,30

30 centimes d'euros (environ 200 FCFA) : somme que perdent les pays africains pour chaque kilo de coton exporté (étant donné la baisse des cours du coton « fibre », et la faiblesse du dollar par rapport à l'euro et donc au FCFA).

Source : RFI Chronique des matières premières, 23/11/2004. Le coton africain étranglé par la baisse du dollar.

▸ Environnement

Préoccupants pesticides : comment éviter ou réduire leur usage ?

Valentin Beauval, valentin.beauval@wanadoo.fr_

DDT, HCH, gaucho, némagon, endosulfan, autant de noms aux résonances peu amènes. Les pesticides, de moins en moins bienvenus dans les campagnes européennes, sont depuis longtemps présents dans d'autres territoires. Afrique, Amérique latine et d'autres contrées en supportent les impacts négatifs. En péril ? Au premier plan, la santé des humains ; et bien souvent, l'environnement. Pourtant, dans la lutte contre les insectes et les champignons néfastes, l'usage systématique de produits toxiques n'est pas l'unique solution, loin de là…

▸ Valentin Beauval est agronome, agriculteur en Anjou (France), consultant et membre de l'Inter-réseaux.

L'utilisation des pesticides dans les pays en développement (PED) m'a très souvent interpellé voire choqué. Dans le début des années 1970 au Nicaragua j'observai deux exemples :

Dans les zones cotonnières, on faisait plus de vingt traitements par avion en utilisant des insecticides organochlorés heureusement interdits aujourd'hui. L'espérance de vie des personnes qui guidaient les avions (avec un drapeau dans le champ lors de l'application !) était bien courte et le lait des vaches consommant les feuilles de coton après la récolte contenait des taux faramineux de DDT ou de HCH. Par manque d'information des ruraux, ce lait était néanmoins bu par les humains…

Ensuite dans les bananeraies industrielles, les « accidents » de santé humaine induits par l'utilisation d'insecticides et de nématicides toxiques étaient très nombreux. Conséquence actuellement largement relatée par la presse de ce pays : les nombreuses déformations des enfants nés de parents ayant travaillé dans ces plantations et été en contact avec ces pesticides (ces mêmes parents ont souvent rencontré des problèmes de stérilité liés à ces produits). Ce problème n'est pas isolé et d'autres zones fruitières et légumières intensives d'Amérique latine sont malheureusement concernées.

« Chaque année, intoxications graves et décès sont signalés dans les zones cotonnières africaines »

Pays en développement : un usage trop souvent sans précaution des pesticides. Dans les pays tropicaux chauds et humides, les attaques de champignons et d'insectes sont plus nombreuses et plus brutales que dans les climats tempérés. Dans ces conditions, les paysans souhaitant sauvegarder leurs récoltes utilisent des pesticides disponibles dans leur zone (quand ils en ont les moyens et en complément de méthodes traditionnelles). Mais ils en connaissent rarement les effets collatéraux sur l'environnement, leur santé et celle des consommateurs…

Dans les zones de l'Office du Niger au Mali, environ 20 000 familles pratiquent des cultures maraîchères (dont 3 000 ha d'échalote) en saison froide. Une enquête réalisée en 1999 par des agents de l'Urdoc (observatoire du changement) et du Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (Cirad) a mis en évidence que les deux tiers des poudres utilisées pour conserver ces échalotes étaient à base de DDT ou de HCH. À l'image des médicaments frauduleux, ces poudres proviennent souvent du Nigéria (ou d'Inde) et sont vendues sans contrôle sur les marchés ruraux d'Afrique de l'Ouest… Les firmes fabriquant ces insecticides organochlorés devraient être poursuivies !

À Madagascar, quelques ONG promouvant le semis direct sur couverture végétale conseillaient en 2003 aux paysans l'utilisation de plusieurs pesticides peu sympathiques soit en traitement de semences (comme l'imidaclopride, matière active de l'insecticide gaucho), soit en traitement en végétation. Aucune mesure de formation ou d'accompagnement n'était prévue alors que les paysans de ce pays effectuent le plus souvent les semis à la main et les traitements phytosanitaires sans aucune protection corporelle.

En Afrique de l'Ouest, plusieurs millions d'hectares de coton sont actuellement cultivés avec, en moyenne, cinq traitements insecticides par cycle de culture. Certaines matières actives dites « systémiques » utilisées sont actuellement interdites dans l'UE ou sous très haute surveillance (cf. endosulfan). Sans formation sur les risques pour leur santé, des adultes et des jeunes appliquent ces insecticides sans protection intégrale.

L'emploi d'herbicides actuellement considérés comme cancérigènes ou dangereux pour la santé en Europe est parfois conseillé par des sociétés cotonnières. Les puits et les sources sont parfois contaminés par ces pesticides. Les bidons ayant contenu ces produits sont lavés puis souvent utilisés pour conserver des denrées ou amener de l'eau au champ pour les travailleurs… Chaque année, des intoxications graves et des décès sont ainsi signalés dans les zones cotonnières africaines. Hamidou Sagna écrit dans *Walf Fadjri* (quotidien dakarois) du 13 septembre 2004 qu'il y a deux ans, « toute une famille de sept personnes vivant près de Kolda a été décimée par la consommation par inadvertance d'un pesticide ». Des séances de sensibilisation sont depuis organisées par la Sodéfitex et le thème de la campagne de formation 2004 est « produire du coton sans risques ».

Comme le signale le Dr F.-C. Biaou de l'École inter-États des sciences et médecine vétérinaires de Dakar (EISMV) : « Toutes les familles d'insecticides sont concernées, y compris des produits ciblés par la Convention de Rotterdam[1]. Ces produits classés dangereux sont connus pour leurs effets néfastes et la plupart de nos pays se sont engagés à mettre en place des programmes de gestion les concernant. Cependant, il subsiste toujours des accidents humains et rien n'est connu sur la contamination de l'environnement ».

Et dans les campagnes françaises ? Malgré sa superficie réduite, la Fran-

1. Le 24 février 2004 a pris effet la Convention de Rotterdam sur la procédure de « consentement préalable en connaissance de cause ». La Convention a retenu 30 pesticides très dangereux, dont la liste est disponible sur internet : pic@unep.ch ou pic@fao.org. En vertu de la procédure, les exportateurs des produits inscrits sur la liste (dont beaucoup sont fréquemment utilisés dans les PED) sont tenus d'obtenir le consentement préalable « en connaissance de cause » de l'importateur.

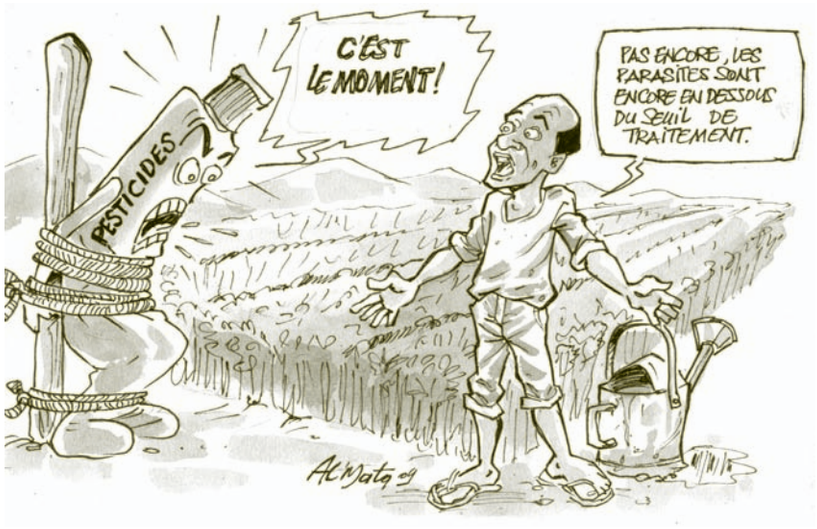

ce est le troisième utilisateur mondial de pesticides. Les lobbies des firmes agrochimiques y sont très puissants. Nos gouvernements n'ont réagi que très tardivement et les eaux et sols de plusieurs régions d'agriculture intensive sont gravement contaminés par des pesticides rémanents (zones d'élevage telles la Bretagne ou zones céréalières comme le grand Bassin parisien). La Commission européenne et les pays du nord de l'Europe exercent une pression salutaire dans ce domaine si bien que ces dernières années, près de 400 matières actives phytosanitaires ont été interdites à la commercialisation ou retirées du marché par les firmes qui ne souhaitaient pas investir pour une nouvelle procédure d'homologation. D'autres molécules sont en voie de retrait (comme, par exemple, le paraquat, herbicide particulièrement toxique, qui aurait été retiré du marché européen en 2004 si le gouvernement français, poussé par des lobbies, n'était venu à son secours…). On relève néanmoins dans les campagnes françaises une forte progression de la prise de conscience des problèmes induits par les pesticides. Il était temps, car certaines professions agricoles comme les viticulteurs, arboriculteurs ou céréaliers présentent un taux de cancer nettement plus élevé que la moyenne de la population[2]. Beaucoup de chemin reste néanmoins à parcourir pour que nous puissions pratiquer une agriculture plus intégrée et durable.

2. Source : la mutualité sociale agricole, laquelle investit maintenant beaucoup en formation et en prévention.

Quelles alternatives à l'usage des pesticides les plus toxiques ? Depuis plus de vingt ans, nous avons testé plusieurs d'entre elles dans notre exploitation de grandes cultures et semences située en Anjou. Parmi elles :

– le respect des rotations. La pratique des associations de cultures a des effets souvent positifs sur la pression parasitaire et permet d'éviter certains traitements contre les insectes et maladies fongiques. Le choix de variétés résistantes aux maladies est souhaitable chaque fois que cela est possible (les organismes de recherche n'ont parfois pas assez privilégié ce critère de sélection) ;

– la lutte étagée ciblée (LEC ou « lutte intégrée ») prônée par le Cirad et plusieurs institutions de recherche cotonnières africaines. La LEC implique l'observation des cultures aux stades clés pour mieux décider de l'utilité des interventions, du choix de matières actives non néfastes pour les auxiliaires des cultures, etc. ;

– l'utilisation de la lutte biologique et la réduction des doses, chaque fois que cela paraît possible, en particulier en effectuant les traitements dans de bonnes conditions d'hygrométrie, de vent et de température ;

– l'utilisation systématique d'une base de données sur les matières actives et leur profil toxicologique, laquelle devrait être pour les techniciens agricoles et les agriculteurs l'équivalent de ce qu'est le « Vidal » pour les pharmaciens et médecins (un guide des produits de santé disponibles avec leurs caractéristiques détaillées). Pour la France, il s'agit de l'index phytosanitaire Acta. L'Inra apporte une contribution appréciable avec sa base de données, la grille « Agritox Inra » régulièrement mise à jour et comportant, pour chaque matière active, les données disponibles ainsi que les « phrases de risque toxicologique » et leur légende (www.inra.fr/agritox/). Il est dommage que le Cirad n'offre pas un service équivalent et adapté aux préoccupations des agronomes des pays tropicaux.

« DES PRATIQUES PERMETTENT D'ÉLIMINER L'UTILISATION DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES LES PLUS DANGEREUX »

Quelques suggestions pour réduire les impacts des pesticides toxiques dans les PED. Des mesures s'imposent : le respect de la Convention de Rotterdam par les organismes nationaux délivrant les autorisations d'importation et de mise en marché. Trop souvent, ce point fondamental n'est pas encore considéré comme prioritaire et des matières actives interdites aux États-Unis, dans l'Union européenne ou au Japon pénètrent sans entraves dans les PED…

Mais aussi la formation des techniciens et des paysans sur les risques toxicologiques et leur prévention et sur les nombreuses alternatives techniques existantes.

Ainsi qu'une meilleure signalisation et prévention du risque pour les paysans. En Amérique centrale, les bidons de produits phytosanitaires ont des bouchons de quatre couleurs précisant le degré de toxicité pour l'homme. Toujours en Amérique latine, quelques distributeurs de produits phytosanitaires donnent des gants et combinaisons aux paysans achetant leurs produits, nous n'avons pas connaissance de telles pratiques en Afrique. Des subventions pour l'achat (ou dons) de gants, bottes et masques pourraient également être rapidement mises en place. ■

▸ Office du Niger

Plus de 4000 familles de riziculteurs évincées

L'article est constitué d'extraits de *L'office du Niger, grenier à riz du Mali. Succès économiques, transitions culturelles et politiques de développement. Le fil de l'eau et la part des hommes.* Cirad-Karthala 251 p., février 2002. L'entrevue avec Faliry Boly a été réalisée par la rédaction

L'Office du Niger (ON) a évincé 4723 chefs de familles paysannes de leurs terres. Ruinés par une mauvaise récolte, ces paysans n'avaient pas été en mesure de s'acquitter entièrement de leur redevance « irrigation »… Pourquoi une mesure si radicale ? Le 17 octobre 2004, la rédaction de Grain de sel *a rencontré Faliry Boly, Secrétaire général du Syndicat des exploitants agricoles de l'Office du Niger (Sexagon), témoin de cette saisie et défenseur des paysans évincés (cf. interview page suivante). Mais pour mieux comprendre ce qu'il s'est passé, un retour sur l'histoire de l'ON s'impose.*

L'Office du Niger est né en 1932 dans le Soudan de l'AOF, d'abord pour produire du coton à l'attention de la métropole puis avec l'ambition de devenir le grenier à riz de l'Afrique de l'Ouest. Un chantier colossal : il s'agissait de rehausser le fleuve en construisant une digue en travers du lit majeur, sur près de 3 km, pour que le débordement se produise et qu'il soit possible de le contrôler en toute saison. Le barrage lui-même n'a été achevé qu'en 1947 mais les premières campagnes agricoles ont été engagées en 1943. L'Europe était en guerre. Il fallut d'urgence trouver des dizaines de milliers d'hommes et de femmes pour les mises en culture, convaincant ceux qui pouvaient l'être, déportant les autres, par famille ou par village entier. En dépit de belles paroles sur l'accession future à la propriété, le colon africain était un travailleur forcé, et les rizières un univers carcéral qu'il lui était interdit de quitter. Les récoltes allaient aux magasins de la compagnie coloniale.

L'indépendance. À l'indépendance, en 1960, le premier gouvernement socialiste de Modibo Keïta décréta la propriété de l'État sur les sols. C'est ainsi que l'Office est maître des terres sur son périmètre irrigué, au nom de l'État. En 1970 toutes les terres furent reconverties en rizières, des dizaines de milliers d'hectares qui longtemps ne rendirent qu'1,5 tonnes par hectare, à peine plus que l'autosuffisance et de quoi payer la redevance d'eau à l'ON. Embourbé dans de vieilles pratiques coloniales et les impasses d'une économie administrée, il lui fallut quinze ans pour céder progressivement ses prérogatives.

Le virage libéral. 1980 fut une année charnière avec le début de la transition libérale. Tout en inaugurant un nouveau barrage, le pays entreprit un très ambitieux programme de réhabilitation des vieilles rizières. La dissolution de la police économique (en 1984) signifia la liberté pour les paysans de vendre à qui ils le voulaient le paddy qu'ils étaient jusque là contraints de livrer aux magasins d'État. Cette date marque le début de la création des associations villageoises et des prises de responsabilités paysannes. Le monopole de l'ON sur la commercialisation, le battage, le décorticage, est progressivement abandonné. Les systèmes de culture déployés sont sophistiqués et performants, les rendements moyens (6 tonnes par hectares) sont très bons.

« La production est passée d'une économie administrée — vente obligatoire des récoltes aux magasins de la compagnie coloniale, puis aux magasins d'État — à une libéralisation totale »

Un succès à nuancer. Mais ces statistiques d'un succès global masquent des réalités contrastées. Une enquête récente du Club du Sahel montre ainsi qu'un tiers des familles de l'ON est obligé de s'endetter chaque année pendant plusieurs mois de soudure, pour racheter le grain qu'elles n'ont plus pour se nourrir.

La création d'un syndicat des exploitants (Sexagon), la mise en place récente de « communes rurales » et des premières coopératives (pour la commercialisation et l'approvisionnement en intrants) sont des évolutions positives. Au cours de cette période les obstacles n'ont pas manqué : difficultés de gestion des associations villageoises, crise de l'endettement, etc. Et des problèmes importants demeurent, en particulier l'épineuse question foncière (avec notamment la diminution de la taille des exploitations) mais aussi des questions d'environnement (salinisation des terres) et de gestion de l'espace (pression plus forte des troupeaux). Interviewé lors de la réalisation de l'ouvrage *L'Office du Niger, grenier à riz du Mali* publié en 2002, Faliry Boly se montrait optimiste quant aux relations entre les riziculteurs et l'ON, remarquant « une ouverture d'esprit nouvelle des responsables de l'Office » et affirmant : « Le syndicalisme paysan a fait beaucoup de chemin […], les gens se sont organisés. Les villages qui paient la redevance à la place de leurs ressortissants défaillants parviennent à conserver des terres qui étaient généralement attribuées à des fonctionnaires ou a des commerçants ». Les récents événements contredisent cet optimisme et provoquent une déception et une amertume bien compréhensibles… ■

« Le calme après la tempête » ?

À l'heure de la publication de GDS, le quotidien malien *Le Républicain* du 6 décembre écrit : « Suite à une visite du Premier ministre en zone ON, les évincés s'engageant à s'acquitter du reliquat de leur redevance au plus tard le 31 mars 2005 seront réinstallés sur leurs anciennes parcelles à compter de cette date ». On espère que cette information sera confirmée.
Source : www.lerepublicain.net.ml/

© AFDI

(suite de la page 7)

Pour Faliry Boly, le gouvernement malien prône désormais l'agro-business

Faliry Boly

Grain de sel : *Récemment, plus de 4000 familles ont été expropriées faute d'avoir payé la redevance en eau, comment cela s'est-il passé ?*

Faliry Boly : Les 72 000 hectares de terres gérées par l'ON au nom de l'État malien sont administrés grâce à un contrat-plan entre les producteurs, l'État et l'ON. C'est dans ce contrat qu'une clause mentionne que la redevance sur l'eau doit être payée au 31 mars. Une autre clause mentionne la possibilité de révision des clauses du contrat en cas de difficulté[1]. Or les autorités ont refusé de la prendre en compte. Depuis un certain temps, nous avions constaté des variations de rendement sur la zone. Nous avions tenté de comprendre ces variations, en apportant des échantillons d'engrais à la station de recherche de Niono. Mais ces recherches n'avaient rien donné. Sur la campagne 2003-2004, les récoltes ont été faibles, beaucoup de chenilles, trop de pluies, beaucoup de maladies expliquent cette baisse. Des difficultés d'approvisionnement en intrants, dues au démarrage difficile des coopératives nouvellement responsables ont contribué aux mauvais rendements. Au même moment, le PDG de l'Office du Niger annonçait des rendements record. La station de recherche, alarmée par le Sexagon, a exprimé son étonnement face à l'affichage de tels résultats.

Gds : *Quel a été le rôle du Sexagon ?*

FB : Dès septembre 2003, le Sexagon s'est réuni pour tirer le signal d'alarme. En novembre, nous avons écrit au PDG de l'ON. Puis, faute de réaction, c'est une lettre commune à l'attention du ministre de l'Agriculture qui a été rédigée avec les organisations paysannes (parmi lesquelles le Synadec, syndicat de l'ON) et la chambre d'agriculture. Malgré cela, début février, un décret du ministère annonçait une augmentation de la redevance. Le 5 mars, une réunion du bureau extraordinaire du Sexagon fut organisée. On décida d'envoyer une délégation à Bamako pour y rencontrer le ministre de l'Agriculture. Au total, plus de 130 personnes sont arrivées à Bamako le 9 mars au soir, en bus. Dans le même temps, j'ai été reçu à la primature, où l'on s'est dit surpris et choqué car on croyait que les rendements étaient bons. Le Premier ministre a ordonné une mission d'enquête au ministère de l'Agriculture, et envoyé une mission du système d'alerte précoce. Producteurs de riz, nous étions forcés de lui signaler l'imminence d'une crise alimentaire !

Gds : *Quelle était votre revendication ?*

FB : En mars, suite à toutes les démarches des producteurs, le ministre s'est déplacé. L'occasion pour l'Association des organisations professionnelles paysannes (AOPP), et l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture du Mali (Apecam) de présenter leurs doléances. Nous avons demandé que le gouvernement prenne en charge 50 % des redevances, et rééchelonne le reste de la dette sur trois mois. Mais le ministre a refusé catégoriquement. Il faut dire que nous avons joué de malchance. D'une part, au moment même où nous arrivions à Bamako, le gouvernement malien organisait une rencontre des États du Cilss, et l'aménagement de 100 000 hectares supplémentaires de la zone était décidé. Notre présence en tant que producteurs en difficultés témoignait d'un marché non sans failles… D'autre part, le gouvernement fut dissout au beau milieu des négociations, nous laissant sans interlocuteur.

> « Des producteurs de riz qui voient leur autosuffisance alimentaire menacée, ça nous a fait mal »

Gds : *Comment expliquez-vous l'intransigeance des autorités ?*

FB : Face à notre incrédulité, l'ON a mené une campagne annonçant l'éviction effective au 3 juin. Des producteurs ont tout tenté pour payer leur dû (vendant leurs bœufs de labour, l'or des femmes, allant même, pour certaines familles, jusqu'à placer leurs enfants en gage). Mais en août, ce fut l'éviction. Une assemblée générale du Sexagon tenue à Niono, décréta l'interruption de toute activité champêtre les 2 et 3 août. J'ai moi-même passé 3 jours à la gendarmerie, après les journées mortes. Depuis lors, les terres ont été attribuées à de nouveaux « propriétaires » : fonctionnaires, gendarmes, juges, qui emploient des salariés pour cultiver leurs rizières. Je pense que les petits exploitants, les plus fragiles, paient le prix de la volonté du gouvernement et de l'ON d'aller vers un autre type d'agriculture et vers l'agro-business, alliant grandes exploitations privées et agriculture mécanisée.

Gds : *Qu'envisagez-vous de faire désormais ?*

FB : L'AOPP est sensibilisée, de même que la coordination nationale des organisations paysannes (Cnop). Il faut à tout prix informer les populations des décisions prises par les responsables, car l'ignorance les affaiblit. C'est à la population civile de s'organiser. L'agriculture paysanne est menacée, il faut la défendre, sans quoi des milliers de familles seront sacrifiées. ■

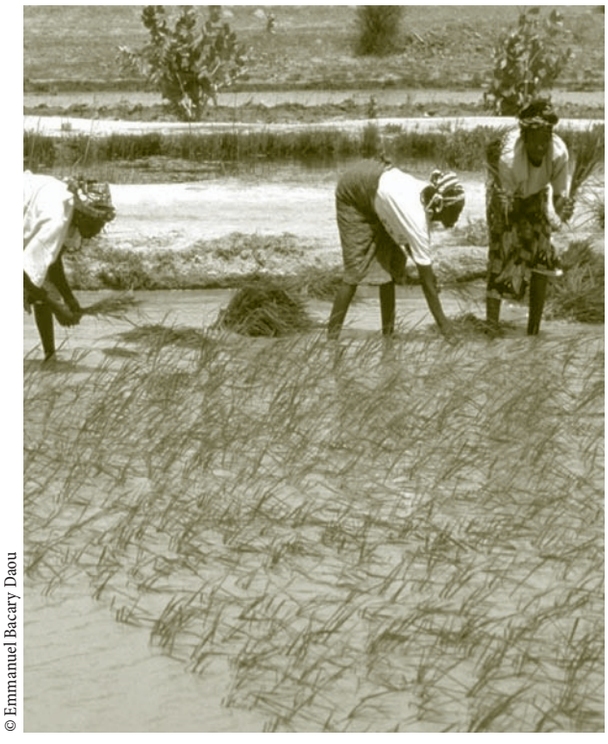
© Emmanuel Bacary Daou

1. Article 38 du contrat-plan : « En cas de difficulté, les trois parties, l'État, l'Office du Niger et les producteurs doivent s'asseoir et réviser les clauses du contrat ».

▸ MONDIALISATION

La défense des avicultures locales fédère des actions citoyennes

Bernard Njonga, secrétaire général du Saild, président de l'Acdic, directeur des publications de *La voix du paysan*, bernard.njonga@saild.org
Amoakon Dihyé, président de l'Union des aviculteurs de Côte d'Ivoire, uaci@aviso.ci

LES IMPORTATIONS de poulets congelés européens envahissent l'Afrique. Bernard Njonga (photo ci-contre), à la tête de la mobilisation camerounaise contre ces importations,a bien voulu nous accorder un entretien lors de son passage à Paris en octobre 2004. À cette même date, Grain de sel *a aussi souhaité savoir ce qu'il en était de la situation ivoirienne. Le président de l'UACI, Amoakon Dihyé, a répondu à nos questions alors que le pays était dans un calme relatif… nous les publions aujourd'hui (page suivante), sans faire référence au conflit ivoirien.*

Bernard Njonga

GRAIN DE SEL : *Comment votre ONG, le service d'appui aux initiatives locales de développement (SAILD), a-t-elle initié la mobilisation citoyenne camerounaise dans la lutte contre l'importation de poulets congelés ?*

BERNARD NJONGA : Dès 1996, le SAILD, ONG camerounaise, a travaillé à l'appui à l'élevage. Parallèlement, sur les 200 producteurs des trois provinces suivies, nous observions les rendements des éleveurs. À partir de 1999, bien que jusqu'alors les rendements allaient croissant, nous avons constaté une baisse soudaine. Les méventes des productions et la hausse des coûts de commercialisation sont vite apparues comme la cause principale de ces difficultés des éleveurs. Constatant une forte augmentation des importations de poulets, qui accompagnait la baisse de la production nationale, nous avons souhaité, avant de mobiliser plus largement, avoir des données plus précises sur le phénomène. Une étude a alors été lancée, qui s'est étendue sur neuf mois, à Yaoundé et Douala. Un livre blanc a été produit et largement diffusé à l'issue de l'étude[1].

GDS : *Quel a été le rôle de votre journal,* La Voix du Paysan, *dans cette mobilisation ?*

BN : Notre étude a démontré, chiffres à l'appui, les dangers économiques et en termes de santé publique (rupture de la chaîne du froid, poulets vendus non consommables) de la vente massive de poulets congelés en provenance d'Europe sur les marchés camerounais. Nous avons également identifié les textes de loi nationaux existants, sensés protéger la santé et l'économie nationales (lois sur les contrôles à l'importation et les contrôles sanitaires). Nous avons alors tiré la sonnette d'alarme, dénonçant les risques des effets de la mondialisation sur l'agriculture camerounaise. Entre 1999 et 2003, *La voix du paysan* a publié pas moins de 4 numéros spéciaux sur les importations de poulet congelé. Nous avons également communiqué par le biais d'autres médias nationaux, presse écrite, radio, télévision.

GDS : *Pourquoi la création de l'Association citoyenne de défense des intérêts collectifs (Acdic) ?*

BN : Il s'est vite avéré que le SAILD seul, même accompagné de *La voix du paysan*, ne pourrait porter la mobilisation. Une telle charge n'entrait ni dans ses compétences, ni dans sa mission, en tant qu'ONG d'appui au développement rural. C'est alors que nous avons décidé de créer l'Acdic, une structure qui puisse suivre le phénomène et ses évolutions au quotidien, en mobilisant largement la population, aussi bien en milieu rural qu'urbain, puisque désormais, nous sommes tous concernés.

GDS : *Quelles ont été les réactions des importateurs ?*

BN : Ils ont convoqué une conférence de presse, avec des partenaires européens, pour renier leur responsabilité et les accusations portées par l'Acdic. Nous avons même reçu des menaces.

GDS : *Comment fonctionne l'Acdic ?*

BN : Nous avons circulé partout dans le pays, organisant des réunions rassemblant souvent des foules. Dans chaque province du Cameroun, nous avons présenté la situation, à l'aide de projections vidéo. Dans certaines provinces, les autorités ont suivi notre présentation avec le plus grand intérêt, avant de dénoncer les importations avec virulence, comme tous les autres acteurs en présence. Les organisations paysannes ont été très présentes. À la suite des réunions, nous offrions la possibilité aux gens de se joindre à notre combat, en adhérant à l'Acdic, moyennant une cotisation de 1 000 FCFA. L'Acdic comprend aujourd'hui plus de 4 000 membres, dont 700 membres du syndicat interprofessionnel de la filière avicole au Cameroun (Sifac). Les adhésions ne suffisent pas à financer le fonctionnement de l'Acdic, qui a reçu les appuis de différents partenaires (Icco, CTA, SOS Faim, etc.). Mais nous avons aussi reçu des sommes non négligeables en dons au Cameroun même. La mobilisation contre les importations de poulet a été l'action fondatrice de l'Acdic, qui pourra mener d'autres combats. Nos méthodes et nos types d'actions ont fait leurs preuves, et nous souhaitons les mettre au service d'autres causes.

GDS : *Quelle est la principale raison de votre présence en Europe (Paris et Bruxelles) aujourd'hui ? Êtes-vous satisfait des rencontres que vous avez pu y faire ?*

BN : Tout d'abord, à l'occasion de la mobilisation française nous devions témoigner de la mobilisation camerounaise. J'ai pu rencontrer des aviculteurs français, et voir les deux faces d'une réalité, avec des éleveurs travaillant en biologique ou avec label, et des exploitations de l'agro-industrie. J'ai rencontré une forte adhésion à notre cause, chez des paysans engagés, mais j'ai aussi vu des élevages où les poulets, entassés les uns sur les autres, ne voyaient la lumière du jour que lors de leur transport à l'abattoir. J'ai enfin rencontré des parlementaires européens à Bruxelles. Des responsables ont prêté une oreille attentive à nos préoccupations, et j'espère que ma visite portera ses fruits.

GDS : *Avez-vous un message à transmettre aux lecteurs de* Grain de sel *?*

BN : Nous sommes face à un problème mondial, qui ne concerne pas seulement le consommateur camerounais. La ➲

1. *Importation massive et incontrôlée. Poulets congelés, danger de mort. Comprendre le phénomène au Cameroun.* Mars 2003, 23 p.

santé, l'emploi sont des préoccupations communes à beaucoup de monde sur la planète aujourd'hui. Les aviculteurs français se plaignent de l'invasion de poulets brésiliens, les Camerounais de l'invasion de poulets européens, au fond tout cela est une question de responsabilité citoyenne. C'est à elle que j'en appelle avant toute chose. ■

Au Togo aussi... « désespoir d'un jeune aviculteur »

Saley est un jeune togolais qui, aidé par son père, monte un élevage de poulets à 300 km de Lomé. Dans les premières années Saley obtient des bénéfices substantiels. Mais c'est compter sans les importations de poulet congelé, qui le poussent à fermer boutique, malgré plusieurs tentatives pour s'adapter aux nouvelles conditions du marché. Saley quitte alors le Togo pour l'Allemagne, d'où il est expulsé après quelques mois, travailleur illégal... Mohamed Gouni, qui nous conte cette histoire, est technicien supérieur agronome, conseiller en développement, et membre de l'Inter-réseaux à Lomé. C'est lui qui a conseillé Saley lors de son installation, un projet qui avait tout pour réussir, pourtant si tristement avorté. ■

Quelle mobilisation ivoirienne ?

L'Union des aviculteurs de Côte d'Ivoire (UACI). Créée le 5 février 1989, Ce groupement de producteurs compte à ce jour 877 membres. L'Union agit dans les secteurs de la formation, du conseil technique, de l'appui financier mais également de la mobilisation citoyenne auprès des éleveurs de poulets du pays. La Côte d'Ivoire avait atteint une relative autosuffisance en protéine avicole (couverture de 100 % des besoins en œuf et de 90 % en viande de volailles) et initiait un développement de l'exportation vers les pays de la sous-région. Malheureusement, le taux d'importation de volailles d'origine extra-africaine s'est accru depuis le déclenchement de la guerre. Ces poulets congelés se présentent généralement sous la forme de volailles entières ou de découpes.

« Les importations de poulets congelés étaient de 150 t/mois avant la guerre et environ 2 000 t/mois depuis son déclenchement »

Quelle lutte au plan régional ? Certains pays, tels le Maroc, le Nigeria, la Tunisie, ont pris des mesures de suspension contre les importations de volailles congelées et d'œufs de consommation. Dans la mesure où la plus part des pays africains ont un problème commun il est aisé de mettre sur pied une organisation internationale de lutte contre les importations de volailles congelées. L'UACI et la Maison de l'aviculture du Burkina Faso prévoient de former leurs dirigeants aux techniques de négociation, en collaboration avec le programme du groupe ACP et de la commission européenne pour la promotion des investissements, Proinvest. Cette formation sera suivie d'un accompagnement de l'Union européenne avec les pouvoirs publics en vue de mieux échanger avec les autorités sur les importations.

La législation ivoirienne sur les importations de poulets. Le cadre réglementaire est fixé par la loi nº 90-442 du 29 mai 1990 portant institution d'un prélèvement compensatoire sur les produits animaux importés et par décret nº 90 445, du 29 mai 1990, fixant les modalités d'application de cette loi. Ces prélèvements sont d'un montant de 400 FCFA/kg pour les poulets entiers et de 300 FCFA/kg pour les découpes de volaille.

Malgré ces prélèvements, les poulets congelés concurrencent toujours fortement les volailles modernes locales. Notre souhait serait donc de prendre soit des mesures d'interdiction afin de permettre à notre filière avicole de se relever, soit de rendre nos poulets compétitifs par rapport aux importations grâce à un taux de montant compensatoire conséquent.

(Témoignage du président de l'UACI, Amoakon Dihyé) ■

Grain de sel 29
LA REVUE DE L'INTER-RÉSEAUX
TRIMESTRIEL, DÉCEMBRE 2004

le dossier

AU MENU :

Qui pilote ? Qui finance ? 12

Relations chercheurs–utilisateurs de la recherche 17

Une crise de la recherche agricole du Sud ? 22

QUI PILOTE la recherche agricole du Sud aujourd'hui ? Les témoignages recueillis, émanant d'acteurs divers (chercheurs, responsables de la recherche d'Afrique ou du Brésil), convergent : l'indépendance, que ce soit dans la définition des priorités ou dans la mise en œuvre des recherches, a un coût. Et les moyens disponibles localement sont rarement adaptés.

Si la recherche veut avancer, elle doit aussi, avant tout, être en prise avec la réalité. Or les liens avec les utilisateurs sont ténus et difficiles à alimenter. Pour preuve, les récits d'expériences présentés en deuxième partie.

La recherche du Sud est-elle en crise ? Et si oui, quelles sont les voies de sortie ? Les centres internationaux de recherche ont-ils un rôle à jouer ? Lequel ? Doit-on poursuivre et renforcer la recherche sur les OGM ? À quel prix ? Moyennant quelles précautions ? La troisième partie du dossier aborde ces questions qui, une nouvelle fois, interpellent les citoyens de tous les pays.

Étant donné l'ampleur du sujet, nous avons dû faire des choix pour limiter notre champ d'étude … aussi le dossier n'aborde-t-il pas la recherche socio-économique, bien que cruciale. De même sur le plan géographique, l'Afrique de l'Ouest tient la part la plus importante, avec quelques ouvertures (Brésil, Madagascar), dont nous souhaitons qu'elles se multiplient à l'avenir. Nous espérons que ce dossier saura donner envie aux lecteurs d'aller plus loin, et, plus que jamais, nous les invitons à réagir.

Regards sur la recherche agricole

Pour une recherche citoyenne

Dans tous les pays du monde, la recherche est un enjeu de société : elle est indispensable au progrès économique et social du pays et aucune société ne peut rester à l'écart d'une recherche depuis longtemps mondialisée. Mais il est peu de pays où la recherche est une véritable priorité publique nationale et quand surviennent des difficultés budgétaires, les crédits de recherche sont souvent les premiers à être sacrifiés (à l'exception notable des États-Unis). La recherche peut être conduite dans des institutions publiques ou dans le secteur privé. Et suivant le poids respectif de chacun de ces secteurs, suivant le degré d'autonomie laissé aux organismes publics, suivant l'implication dans les choix de recherche de la société civile, de ses représentants (les parlements et leurs instances d'évaluation scientifique), des institutions liées à la recherche (académies, syndicats de chercheurs), la capacité des citoyens à intervenir sur les choix nationaux de recherche peut être très diverse.

La recherche publique, domaine privilégié pour une intervention citoyenne ? Il est certes difficile aux citoyens d'intervenir sur les choix du secteur privé. L'exemple des OGM montre néanmoins que cela pourrait être très utile, y compris pour les firmes.

Dans les pays où existe un secteur public significatif, les citoyens devraient théoriquement pouvoir influer sur les orientations de la recherche publique. La situation est très variable suivant les pays. Le Canada a mis en place un système de financement (dit Alliance de recherche université-communauté, Aruc) pour des recherches initiées par des groupes de citoyens et menées en lien avec des universités. Des systèmes analogues existent en Allemagne, dans les pays du nord de l'Europe, aux États-Unis… et prochainement en France (notamment dans la région Île-de-France).

« Héritage colonial et dépendance vis-à-vis des centres internationaux de recherche ne favorisent pas les liens entre la recherche et ses utilisateurs »

D'un point de vue moins institutionnel, nombreuses sont maintenant les associations qui se sont créées, dans les pays où existe une société civile active, pour intervenir sur les protocoles de recherche (ex : associations de malades), pour réaliser des contre-expertises (notamment dans le nucléaire) ou pour demander une réelle implication des citoyens dans les orientations et les modalités de la recherche.

Dans les pays du Sud, seuls quelques pays émergents ont su construire des appareils de recherche consistants. Les pays moins avancés ne disposent souvent que de l'héritage des anciens instituts de recherche coloniaux. Or ceux-ci travaillaient essentiellement sur les cultures de rente destinées à l'exportation. Si les recherches se sont un peu diversifiées depuis les indépendances au profit des cultures vivrières et des modèles fermiers, l'essentiel des recherches sur les plantes vivrières reste aujourd'hui mené dans des Centres internationaux de recherche agricole (Cira, dépendant du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale, GCRAI[1]). S'il est difficile dans ces conditions d'imaginer un rapport proche entre les citoyens et les institutions de recherche, on constate néanmoins que se développe aujourd'hui un mouvement significatif qui vise à fonder les recherches sur les demandes des utilisateurs et, notamment, celles des paysans.

Pierre Castella, Centre de recherche et d'information pour le développement (Crid) et Fondation Sciences citoyennes (FSC, www.sciencescitoyennes.org).
castella@solagral.asso.fr

1. Cf. « Acquis et limites du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI) », 3e partie du dossier, page 25.

Quelle recherche ? Quelques définitions…

Recherche fondamentale : de nature expérimentale et théorique, elle vise avant tout à faire avancer la connaissance, sans objectif particulier d'application.
Recherche stratégique : elle couvre des domaines qui permettent de défricher et faciliter des recherches avales.
Recherche appliquée : elle développe de nouvelles connaissances aux applications commerciales précises.
Recherche adaptative : elle permet d'ajuster les technologies aux conditions environnementales et socio-économiques.
Recherche-développement : recherche et développement expérimental englobent les travaux entrepris en vue d'accroître la somme de connaissances, y compris la connaissance de l'homme, de la culture, de la société, ainsi que l'utilisation de cette somme de connaissances pour de nouvelles applications.

Les quatre premières définitions sont des catégories élaborées en 1981 par le Groupe consultatif pour la recherche agronomique internationale. Source : *Courrier de la Planète* n°62, 2001. La dernière est issue du Manuel de Frascati (OCDE 1993).

Alliances régionales et internet

Peu d'instituts nationaux disposent de sites internet propres. Nous en proposons ci-contre une sélection, agrémentée de sites régionaux. Ces derniers sont mis en place par des organisations d'instituts nationaux, dans le but de mutualiser les ressources pour pallier les difficultés économiques, rationaliser et prioriser les enjeux et constituer des pôles de compétences sur des thèmes spécifiques. Le cas du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI) est développé plus largement dans la troisième partie du dossier. Les structures internationales ne sont pas prises en compte.

Quelques centres régionaux

Nom de l'institution	Siège	Pays membres	Site internet
Association pour le développement de la riziculture en Afrique de l'Ouest (Adrao)	Côte d'Ivoire (Bouaké)[1]	17	www.warda.org/adrao/
Institut du Sahel (Insah)	Mali (Bamako)	9	www.insah.org/index.html
Association pour le renforcement de la recherche agricole en Afrique de l'Est et du Sud (Association for Strengthening Agricultural Research in Eastern and Southern Africa : Asareca)	Ouganda (Entebbe)	10	www.asareca.org/
Conseil ouest- et centre africain pour la recherche et le développement (Coraf)	Sénégal (Dakar)	21	www.coraf.org/

Quelques centres nationaux

Nom de l'institution	Pays	Site internet
Institut de l'environnement et des recherches agricoles (Inera)	Burkina Faso	www.inera.bf/index.htm
Centre national de la recherche appliquée au développement rural (Fofifa)	Madagascar	www.refer.mg/madag_ct/rec/fofifa/index.htm
Institut d'économie rurale du Mali (IER)	Mali	www.ier.ml/
Institut des sciences agronomiques du Rwanda (Isar)	Rwanda	www.isar.cgiar.org/
Institut sénégalais de recherches agricoles (Isra)	Sénégal	www.isra.sn/
Institut togolais de recherche agronomique (Itra)	Togo	www.itranet.tg

Le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI)

Nom de l'institution	Siège	Pays membres	Site internet
Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI)	États-Unis (Washington)	Le GCRAI appuie 15 centres internationaux de recherche agricole	www.cgiar.org/index.html

1. Compte tenu de l'insécurité qui règne en Côte d'Ivoire, le personnel de direction, de recherche et administratif est relocalisé à Cotonou (Bénin).
Source : ADRAO Actualités, 3 décembre 2004.

Le point de vue des utilisateurs

Ndiogou Fall est président du Réseau des organisations paysannes et de producteurs de l'Afrique de l'Ouest (Roppa, Ndiogou.fall@cncr.org ; www.roppa-ao.org*). Lors d'un entretien réalisé en décembre 2004 à Ouagadougou (Burkina Faso),* Grain de sel *a voulu savoir ce qu'il en était pour lui de la recherche agricole…*

Grain de sel : *La recherche agricole d'aujourd'hui répond-elle aux besoins des utilisateurs et sinon, quelles sont ses limites ?*

Ndiogou Fall : Dans les années de gloire de la recherche en Afrique, celle-ci était en déphasage avec ses utilisateurs : elle était concentrée sur des productions agricoles destinées à l'export (coton, arachide, café, cacao, etc.). Ainsi la méthodologie, les systèmes de production, les productions locales étaient en dehors du champ de la recherche. Cette conception a fortement limité son utilité.

Aujourd'hui la recherche africaine se transforme en une simple boîte aux lettres : les instituts reprennent des éléments de recherche et des positions qui ont été définis par des chercheurs du Nord (par exemple les OGM). Les initiatives qui correspondent aux besoins réels n'existent pas ou peu.

Les processus de vulgarisation ont été « filiarisés », ce qui a eu pour conséquence d'ignorer certains pans de population, non pris en compte dans une approche filière. Plus généralement on a assisté à une déconnexion entre le conseil et la structure sociale. Par exemple l'alphabétisation des femmes, qui ont un rôle particulièrement important dans le domaine agricole, a été négligée au profit de celle des jeunes paysans qui, dans une structure traditionnelle, n'ont pas le pouvoir.

Ainsi aujourd'hui, le producteur doit souvent s'en remettre à lui-même et pratique une agriculture traditionnelle, qui a certes des points positifs (par exemple utilisation de ses propres semences d'une année sur l'autre), mais qui manque de performance.

Un des points où la recherche aurait également dû s'impliquer est dans la législation. Dans le domaine des semences par exemple, le paysan est désarmé. Si le produit qu'il achète est mauvais, il n'a pas de recours. Ainsi certains se méfient fortement des semences des stations de recherche, qu'ils payent et qui ne sont pas au niveau de leurs espérances. Ce point est un facteur important de découragement des agriculteurs : les rendements réels sont parfois 40 % inférieurs à ceux annoncés.

GDS : *Quelle est et quelle devrait être la collaboration entre recherche et organisations paysannes ?*

NF : Si les thématiques de la recherche doivent être inspirées par les utilisateurs finaux, par contre les producteurs ne doivent pas s'impliquer directement dans la définition des priorités d'ensemble. C'est aux décideurs politiques d'être conscients des priorités à donner à la recherche. Depuis les politiques d'ajustement structurel, on a demandé aux paysans de payer la recherche, or ce rôle doit être joué par l'État, car la recherche est avant tout un service public.

Longtemps, le rapport chercheur/paysans était une relation à sens unique. Le chercheur imposait ses vues et les techniques à appliquer. Ceux des paysans qui suivaient les directives les appliquaient sans compréhension. Or l'utilisateur doit pouvoir dialoguer et dire « dans ce que je fais, voilà les problèmes ».

Une autre nécessité dans ce rapport est d'élargir les champs de recherche : pour comprendre et agir sur le monde paysan, il est nécessaire d'intégrer des éléments anthropologiques, sociaux, sur l'exploitation agricole, et non uniquement des éléments de technique agricole.

L'efficacité doit être une des notions centrales guidant l'action des chercheurs, car le producteur à des attentes immédiates. Ce qui manque donc, c'est l'observation des attentes. Si la recherche tarde à décoller, c'est notamment parce qu'il manque cette observation, ce dialogue. Une recherche qui ne travaille pas de cette façon ne peut être performante.

GDS : *Du point de vue des OP, quelles sont les questions sur lesquelles la recherche doit travailler en priorité aujourd'hui ?*

NF : Nous devons nous recentrer sur ce que nous sommes et ce que nous voulons, et ne pas suivre les modes dictées par d'autres (par exemple les États-Unis avec les OGM). En particulier, il faut valoriser la production végétale et animale africaine. Il s'agit de l'axe principal, car c'est ce que nous mangeons. Ainsi l'effort de la recherche devrait-il porter sur la transformation des espèces africaines, sur leur valeur nutritionnelle, et enfin, apporter des réponses adaptées aux problèmes de sécurité alimentaire. ■

Le rôle croissant des multinationales dans le financement de la recherche

MULTINATIONALES ET OGM (PAR M. GOÏTA)

Les instituts de recherche dans les pays du Sud en général et en Afrique en particulier sont confrontés à de nombreux problèmes. Pourtant, chacun reconnaît leur importance capitale dans le développement agricole, et leurs rôle et place dans le dispositif stratégique, institutionnel et opérationnel des ministères en charge de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche. Les difficultés qu'ils rencontrent, d'ordre conjoncturel mais surtout structurel compromettent leur indépendance et celle des États. Au cœur du problème, c'est la question du financement qui se pose…

Quatre principales sources de financement. La recherche en Afrique trouve ses moyens de mise en œuvre à partir de quatre sources essentielles :

- Le financement public des instituts nationaux de recherche.
- Le financement à travers les productrices et producteurs, au niveau local. Cette forme de recherche-innovation fournit jusqu'à nos jours une grande partie des semences utilisées dans les champs compte tenu des faibles moyens des producteurs pour accéder aux produits certifiés.
- Le financement par les bailleurs de fonds publics (coopérations bilatérales et multilatérales) mais aussi associatifs.
- Le financement des firmes multinationales qui font tester leurs produits par les instituts de recherche des pays africains.

Et les programmes d'ajustement structurel arrivèrent. Si par le passé les deux premières voies étaient les plus importantes, aujourd'hui les deux dernières sont les plus courantes suite à la baisse des dépenses publiques pour la recherche. De 0,7% du produit national brut des pays d'Afrique de 1981 à 1985[1], elles ont été estimées à 0,58% des PNB en 1991[2]. Au même moment, il y a eu une augmentation considérable des financements extérieurs notamment dans le domaine des biotechnologies, avec une grande place au secteur privé.

La recherche en « liberté surveillée ». Avec son état de dénuement total actuel, il n'est pas exagéré de dire que la recherche en Afrique est en « liberté surveillée » et dans la plupart des cas sous la tutelle des entreprises multinationales qui définissent aussi bien les principes que les axes et les méthodes de recherche. En effet, aussi bien la formation des chercheurs que la définition de leurs protocoles de recherche sont désormais définis par ces nouveaux acteurs privés qui ont construit des empires et qui agissent dans une logique de monopole de la recherche.

Au bilan. La recherche en Afrique est aujourd'hui dépendante à plusieurs titres des bailleurs de fonds extérieurs. Elle ne peut ainsi pas mener correctement son rôle et satisfaire les besoins et demandes des populations. Une plus grande prise en compte de la recherche dans le financement public et la redéfinition des « règles du jeu » du partenariat entre l'État et les autres acteurs peuvent contribuer à une modification sensible des rapports de forces.

Mamadou Goïta, socio-économiste du développement et ingénieur en gestion des systèmes de formation, directeur régional pour le bureau Afrique de l'Ouest de l'Association de coopération et de recherches pour le développement (Acord)
Mamadou_goita@yahoo.fr

Monsanto est une des six plus grandes multinationales au monde qui ont le monopole de plus de 98 % du marché des plantes génétiquement modifiées (brevetées) et plus de 30 % des marchés de semences au monde. Elle a entrepris depuis 1997 au Burkina Faso et au Mali un « lobbying assez fort » et bien préparé pour financer la recherche agricole de ces deux pays dans le cadre de la promotion du coton transgénique appelé communément « coton Bt ». Si les organisations paysannes et notamment la Fédération nationale des organisations paysannes burkinabé (Fenop) se sont opposées à ce plan machiavélique en 1998, elles n'ont pas pu l'empêcher plus tard car les chercheurs ont convaincu les décideurs de signer des protocoles de collaboration avec le financement de Monsanto. Au Mali, le même type d'opération de pression a conduit les chercheurs de l'Institut d'économie rurale (IER) à élaborer un avant-projet de recherche sur le coton Bt avec comme principaux bailleurs de fonds, outre l'USAID et la Compagnie malienne de développement des textiles (CMDT), les multinationales travaillant sur les semences Bt. Une coalition pour la protection du patrimoine génétique du Mali a été mise en place par les organisations de la société civile pour ouvrir un débat sur la question des OGM et le rôle des multinationales dans leur promotion. ■

1. J. Beyron et al., Financing the Future: Options for Agricultural Research and Extension in Sub-Saharan Africa, Oxford Policy Management, 1998.
2. Idem.

Du côté du Brésil, entretien avec Gustavo Chianca

Plus de 8 600 salariés, 2 221 chercheurs, 37 centres de recherche à travers le Brésil, l'Embrapa (www.embrapa.br), *entreprise brésilienne de recherche agricole, coordonne le système de recherche agricole brésilien. Créée en 1973, elle est aujourd'hui une référence au niveau mondial. Son directeur, Gustavo Chianca, a bien voulu répondre aux questions de* Grain de sel. *Où l'on découvre un institut national dont les priorités et les préoccupations semblent porteuses des orientations sociales mises en avant par le gouvernement du président Lula da Silva.*

Grain de sel : *L'arrivée du gouvernement Lula se traduit-elle par de nouvelles priorités pour la recherche agricole brésilienne ?*

Gustavo Chianca : Oui. Outre la poursuite des activités de recherche, développement et d'innovation visant à améliorer la compétitivité et la durabilité de l'agro-business brésilien, le gouvernement Lula a exigé de l'Embrapa une attention spéciale quant à l'agriculture familiale. Cette dernière représente 85 % des plus de 4 millions d'exploitations agricoles du Brésil et réunit presque 15 des 17 millions de personnes occupées par des activités agricoles. De plus il ressort parmi nos priorités :

– une préoccupation environnementale dans les actions de recherche pour préserver les terres des risques de dégradation et promouvoir un usage durable des ressources naturelles ;
– le développement et la validation des pratiques d'agriculture biologique et agroécologique ;
– l'intégration du concept de multifonctionnalité de l'espace rural et l'objectif de développement territorial dans les actions de recherche, principalement comme instrument d'intégration sociale.

GDS : *La recherche peut-elle répondre aux attentes des différentes catégories de producteurs agricoles ?*

GC : Elle le peut en effet, et cela doit être mis en place. Notre réponse à la question précédente donne des pistes de solution. L'Embrapa continue à faire de la recherche-développement pour améliorer la compétitivité et la productivité de l'agro-business. Ce-faisant, grâce à la technologie et à l'innovation, elle soutiendra la base productive qui participe à hauteur de 40 % de la valeur de nos exportations qui contribuent au solde positif des comptes publics, facteur essentiel de stabilité économique du pays. D'un autre côté, privilégier la recherche pour les agriculteurs les plus pauvres c'est contribuer à intégrer cette partie importante de notre population rurale à la dynamique du marché, avec pour effet la création de revenus, d'emplois et de sécurité alimentaire. C'est également renforcer la capacité de ces agriculteurs à exploiter les ressources naturelles de façon durable.

GDS : *L'Embrapa développe-t-elle une stratégie de recherche en coopération ? Quelle place accorde-t-elle aux collaborations et aux alliances avec les dispositifs de recherche dans les autres pays du Sud ? Existe-t-il de véritables enjeux communs au regard des disparités existant entre les agricultures ?*

GC : L'Embrapa a une longue histoire de coopération avec les organismes nationaux et internationaux. Aujourd'hui, cette coopération se base sur trois piliers : préserver l'environnement, renforcer la viabilité économique des producteurs ruraux défavorisés et prendre en compte les spécificités culturelles des populations. Dans la coopération avec les autres pays du Sud, nous avons les programmes classiques d'organisations internationales officielles comme Procitropicos (programme de préservation de la forêt amazonienne) et Procesur (réseau des instituts nationaux de recherche agronomique du Mercosur) coordonnés par l'Institut interaméricain pour la coopération en agriculture (IICA).

L'Embrapa est reconnue principalement en Amérique latine et dans les pays d'Afrique comme l'une des grandes institutions de recherche détentrice de savoirs en agriculture tropicale. Nous avons reçu une forte demande de coopération de la part de ces pays, mais les modèles de coopération existant ayant démontré une faible efficacité, nous voulons développer d'autres formes de partenariats et de coopération. Parmi ces alliances stratégiques : des liens avec les pays du Mercosur en relation avec les produits stratégiques et de qualité visant le marché international. Nous conduisons un travail avec les pays africains sur des thèmes touchant aux questions de sécurité alimentaire, agriculture familiale, valeur ajoutée, et les produits stratégiques d'exportation comme, entre autres, le coton.

GDS : *Qu'en est-il du financement de la recherche publique ? Quel est l'impact des financements des entreprises sur les orientations et les priorités de la recherche ?*

GC : Le budget de l'Embrapa pour le fonctionnement et l'investissement dans la recherche est de 223,3 millions de reais (61,82 M €) en 2004, fixé par la loi budgétaire du gouvernement et par des partenariats et accords avec d'autres organismes publics. Les ressources propres sont d'environ 38 millions de reais (10,52 M €) (vente de produits et services comme consultations, brevets et royalties representant 20,7 % des ressources d'investissement et de fonctionnement de l'entreprise).

Nous tentons de préserver le caractère public de l'institution « en évitant de mettre sur le même plan les biens publics et les biens commercialisés par le secteur privé ». L'impact de la vente de produits et services ne pèse désormais pas lourd dans l'établissement des priorités de l'Embrapa. Ce qui pèse le plus ce sont les priorités de la politique gouvernementale pour les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la forêt, engageant fortement l'Embrapa dans le cadre des objectifs fixés par le plan pluriannuel 2004-2007 du gouvernement fédéral. ■

Le point de vue des bailleurs de fonds

Pour la Direction générale de la Coopération internationale et du Développement du ministère français des Affaires étrangères (MAE)

3 questions à Christian Thimonier et Alain Derevier

Quelles sont les priorités actuelles du MAE en terme de financement de la recherche du Sud ?
Le financement de la recherche au Sud vise quatre niveaux d'intégration croissants : Former les jeunes chercheurs pour remplacer la génération précédente, aider les équipes à se structurer, soutenir les réseaux de recherche régionaux et aider à l'émergence de pôles d'excellence. Cet « escalier de l'excellence » s'inscrit tout à fait dans le cadre des priorités du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) auquel le MAE souscrit pleinement.

Quel est selon vous aujourd'hui le niveau d'indépendance de la recherche du Sud ?
La science étant universelle, le concept d'indépendance n'est sans doute pas très pertinent dans ce domaine. Je parlerai plutôt d'interdépendances. En revanche, si vous parlez de la capacité des communautés du Sud à définir leurs priorités de recherche, je puis affirmer que c'est une priorité, je dirai même une finalité, du soutien du MAE. C'est pourquoi le ministère considère que si le partenariat scientifique avec les institutions de recherche françaises est important, il doit se faire autour des problématiques définies par les partenaires du Sud, et en appui à leur propre démarche.

Quelles sont les perspectives d'évolution du financement et de l'appui français à la recherche du Sud pour les années à venir ?
Je ne peux vous indiquer de perspectives chiffrées dans la mesure où le Comité interministériel pour la coopération internationale et le développement (Cicid) qui réfléchit aux perspectives d'accroissement de l'aide publique au développement française n'a pas terminé ses travaux. Je peux cependant souligner deux points critiques. Tout d'abord le fait que l'action de coopération scientifique avec le Sud s'inscrit de plus en plus nécessairement dans le cadre des priorités du développement durable. Cela a un sens pour ce qui concerne les thématiques prioritaires (alimentation, lutte contre la pauvreté, environnement, santé, climat), mais également sur la méthode (appui aux capacités scientifiques et institutionnelles, développement de l'innovation plutôt que simple transfert de technologies, par exemple).

Christian Thimonier est sous-directeur de la coopération scientifique et de la recherche. Alain Derevier est chargé de mission « Recherche pour le développement durable », alain.derevier@diplomatie.gouv.fr

La recherche agricole à la Banque mondiale

Dans les années 80, la Banque mondiale (BM), reconnaissant l'importance de la recherche pour accroître la production agricole, augmenta de façon considérable son investissement dans la recherche agricole qui devint une des priorités de son portefeuille agricole. Depuis 1980, la BM avec un investissement de 2,5 milliards de dollars dans plus de 100 pays a été un donateur majeur. De plus, la Banque contribue à hauteur de 50 millions de dollars par an au budget des Centres internationaux de recherche (CGIAR). Cependant, depuis 1998, l'investissement de la Banque dans ce secteur a marqué le pas, surtout en Afrique et en Asie du Sud, suite aux résultats médiocres des projets de recherche agricole dans ces pays.

Le type d'investissement a évolué. Au début des années 80, l'accent portait sur les infrastructures physiques et sur la création d'instituts nationaux de recherche agricole. À partir de la fin des années 80, l'attention s'est portée sur la gestion de ces instituts à travers l'amélioration de la programmation de la recherche, visant entre autres une meilleure réponse aux besoins des utilisateurs, et l'amélioration des autres aspects de gestion : financière, équipements et infrastructures et ressources humaines. À partir du milieu des années 90, les performances médiocres des instituts de recherche ainsi que le manque d'engagement des gouvernements à soutenir leurs instituts ont conduit la Banque mondiale à s'intéresser au système de génération et de diffusion des connaissances et de l'information pour les producteurs *(Agricultural Knowledge and Information Systems : Akis)* c'est-à-dire les acteurs (producteurs, chercheurs, vulgarisateurs, formateurs) et leurs interactions nécessaires pour la génération et la diffusion des connaissance et de l'information dans le domaine agricole au sens large (incluant toutes les activités liées à l'agriculture, l'élevage, la pêche et la gestion des ressources naturelles). Cette nouvelle approche a conduit la BM à développer des projets non plus de recherche agricole, mais de développement institutionnel englobant tous ces acteurs, y compris les organisations paysannes. Ce qui est essentiel dans cette nouvelle approche est que le producteur se trouve au centre. Au lieu de financer uniquement *l'offre de services*, les projets ont commencé à supporter également le développement des capacités des producteurs et de leurs organisations, c'est-à-dire *la demande de services*.

Les projets actuels continuent dans cette direction. En même temps, la Banque mondiale encourage les pays à investir dans les nouvelles technologies de l'information et de la communication et dans certains domaines de recherche, en particulier : (i) les technologies post-récolte, la transformation en liaison avec les besoins des marchés ; (ii) les recherches sur l'amélioration de la gestion de l'environnement ; (iii) les sciences sociales et l'analyse des politiques agricoles ; (iv) la biotechnologie. De plus, un accent particulier est mis pour que la recherche cible les besoins des pauvres et des groupes vulnérables ou marginalisés (femmes, jeunes).

Marie-Hélène Collion, expert senior en agriculture, Banque mondiale, mcollion@worldbank.org

Le juste équilibre des relations entre recherche et utilisateurs… Qui « commande » ?

Les Commissions régionales des utilisateurs de la recherche (CRU) sont issues d'une volonté politique du gouvernement malien, émanant des états généraux du monde rural de 1991 et du Schéma directeur du développement rural (SDDR) de 1992. Plates-formes paysannes constituées de représentants d'organisations paysannes (OP) chargées d'orienter les programmes de recherche grâce à une meilleure articulation recherche-besoins des exploitations agricoles, ces structures ont cependant rencontré de multiples problèmes… L'ONG suisse Intercooperation appuie depuis 1999 la CRU de Sikasso. Elle présente ici son expérience.

Depuis dix ans, la Coopération suisse appuie la promotion d'une recherche participative, à travers l'ONG Intercooperation dans la région de Sikasso. Les CRU ont rencontré quantité d'obstacles : réticence et inertie des services publics, capacités limitées des OP, ambiguïté du positionnement du secteur privé, enfermement des conceptions dans les logiques d'encadrement. Depuis 1999, Intercooperation s'est concentrée sur la Commission régionale des utilisateurs de la recherche de Sikasso. Forts des résultats atteints, à partir de 2002, nous avons tenté une expérience « d'inversion des flux », dans l'objectif de permettre aux OP de la région d'orienter et de gérer une partie significative de la recherche agronomique.

Un appui à plusieurs volets. Depuis 2001, dix essais ont été mis en œuvre sur la base des demandes paysannes. Ils touchent 91 localités avec la participation de 20 OP (dont 5 OP féminines, 8 OP masculines et 7 OP mixtes). La consolidation du dispositif CRU passe par celle d'un mouvement paysan fort et bien ancré à la base. C'est pourquoi le renforcement des capacités et du niveau de structuration des organisations paysannes a été promu. L'adaptation des mécanismes de financement de la recherche au service des paysans a également fait l'objet de mesures d'appui. Enfin, l'amélioration des compétences des chercheurs fut une préoccupation majeure, tant sur le plan de la maîtrise des méthodes et outils de la recherche participative que sur celui de la compréhension des stratégies paysannes et du savoir local. La réussite du dispositif, à travers une meilleure articulation entre demandes paysannes et offres des services de recherche agronomique, permet d'entrevoir une autonomisation financière de la CRU sur la base de cotisations ou de mandats paysans.

Suivi annuel sur la parcelle de l'OP ayant formulé la demande de recherche (maîtrise de la sylviculture de l'anacardier)

Le renforcement des capacités des OP, source de conflits ? Initialement, on pensait que le montage d'une relation contractuelle entre les organisations paysannes et les services de recherche passait principalement par le renforcement des capacités des paysans. Mais effectué sans contrepartie du côté des chercheurs, cet appui s'est avéré source de conflits dans certaines conditions, l'organisation paysanne voulant véritablement jouer le rôle de maître d'ouvrage. Ce qui est d'ailleurs compréhensible, mais nécessite qu'on appréhende davantage le renforcement des capacités des chercheurs pour une amélioration globale du dispositif.

Quelques enseignements porteurs d'espoirs. En dépit du caractère complexe de la démarche et du fait que les réflexions doivent être menées au rythme des organisations paysannes et de l'intérêt que manifestent les services de recherche agronomique, nous pouvons retenir quelques enseignements :

- Preuve a été faite de la capacité paysanne pour identifier et énoncer clairement des besoins en relation directe avec les services de la recherche agronomique.
- Le montage d'une relation contractuelle entre les organisations paysannes et les services de recherche agronomique, au sein de laquelle les paysans sont en position de mandat, est réaliste, mais à aborder de manière progressive.
- À travers le dispositif CRU, les organisations paysannes sont capables de gérer la conduite locale d'un essai et d'en suivre l'état d'avancement, mais doivent renforcer leurs capacités.

Almamy Traoré, chef de projet Jèkagnini (projet d'appui au renforcement des capacités de la CRU de Sikasso) jekagnini@icsahel.org
Pour plus d'informations :
http://www.intercooperation.ch
Délégation d'Intercooperation pour le Sahel, icsahel@icsahel.org

En Guinée, une expérience innovante de partenariat entre organisations paysannes, recherche et vulgarisation qui s'essouffle, faute de financement

La Fédération des paysans du Fouta Djallon (FPFD) a été créée en 1992 par des unions de producteurs de pommes de terre, rejoints les années suivantes par les producteurs d'oignons. Ces derniers rencontrant des problèmes techniques (faibles rendements et difficultés de conservation de leur production), la FPFD se tourna vers le centre de recherche agronomique de Bareng tout proche. En réponse à la demande, celui-ci mit en place des protocoles de recherche en station puis aux champs. Les travaux furent suivis conjointement par les chercheurs, des agents et des responsables de la Fédération et par des agents du Service national de promotion rurale et de vulgarisation (SNPRV), ce service étant chargé de la diffusion des itinéraires techniques identifiés. La Fédération participa à la formation des agents de vulgarisation. C'est ainsi que se forma le partenariat recherche, organisation de producteurs et vulgarisation. Très vite, les résultats obtenus se sont avérés intéressants : identification d'une variété d'oignon à cycle court et de bonne conservation, effort de précision et de diffusion des itinéraires techniques avec comme résultat une augmentation du rendement de la pomme de terre (de 8 t/ha en 1992 à 17 t/ha en 1997) et de l'oignon (10 t/ha en 1993 à 18 t/ha en 1996). L'efficacité de ce partenariat fut souvent citée en exemple, servant de référence en Guinée mais également au cours de diverses rencontres régionales.

Une pérennité non assurée. Fin 2000, la Banque mondiale suspend son financement auprès du service de vulgarisation. Les activités de conseil des agents du SNPRV, privés de moyens de fonctionnement mais toujours payés par l'État, ralentissent brutalement. En 2002, le projet d'appui de l'Agence française de développement auprès de la Fédération prend fin. Or, cet appui lui permettait de financer les recherches appliquées. À cela il faut ajouter l'apparition d'incompréhensions ou d'erreurs qui dégradent la confiance des organisations de producteurs envers la recherche : diffusion d'un résultat d'essais peu cohérent et création par certains chercheurs de groupements de producteurs pour répondre à des opportunités de financement. Le partenariat s'effiloche progressivement.

Quel bilan aujourd'hui ? 10 ans après le démarrage de ce partenariat, le bilan est mitigé. On constate ainsi :

– La persistance de pratiques anciennes au détriment de celles préconisées dans le cadre des itinéraires techniques améliorés.
– Le faible nombre d'agents du service de vulgarisation qui poursuivent leur mission initiale.
– Un centre de recherche qui se cherche et développe des activités selon les opportunités de financement.

Ce bilan tient en partie aux hommes et en partie aux modalités de financement. Aux hommes, dans la mesure où ce sont eux qui doivent poursuivre le combat pour le développement dans les périodes difficiles et qui se doivent d'éclaircir les incompréhensions qui viennent nécessairement troubler les partenariats. Aux modalités de financements, dans la mesure où la question des ressources se pose inévitablement en milieu rural pauvre.

Si pendant 10 ans, les services qui paraissent plus essentiels comme l'approvisionnement en intrants ont été privilégiés par la FPFD, aujourd'hui, force est de reconnaître que ce partenariat remplissait des fonctions vitales à long terme : les producteurs ont toujours besoin de référentiels techniques ajustés aux nouvelles conditions technico-économiques.

Mise en place de services de conseil agricole. Consciente de cela, la Fédération a engagé une réflexion sur l'amélioration du conseil aux producteurs et mis en place, dès 2004, une première opération de conseil de gestion aux exploitations agricoles. Parallèlement, avec l'appui de la coopération canadienne, elle relance les relations avec le service de vulgarisation et le centre de recherche pour aboutir à un nouveau partenariat. Forte des expériences passées, la Fédération considère que d'autres partenaires doivent être impliqués dans le conseil agricole qui doit mobiliser non seulement les services de l'État, mais également des structures privées (notamment les distributeurs d'intrants) en appui aux efforts des paysans eux-mêmes.

L'équipe technique FPFD, fpfd2002@yahoo.fr, http://www.paysansdufouta.org/

L'expérience béninoise de dialogue entre la recherche et ses utilisateurs, des résultats encore maigres malgré les efforts consentis. Un producteur et une chercheuse témoignent

Pour Assise Fiodendji, Secrétaire général de l'Union départementale des producteurs du Mono-Couffo (Bénin), malgré des efforts en cours, la recherche demeure très déconnectée des producteurs. Il prône un vrai « changement d'attitude », pour la mise en place d'un véritable partenariat entre producteurs et chercheurs.

Au Bénin, le producteur n'est souvent qu'un « hébergeur » des essais : intrants et consignes sont apportés par le chercheur, le producteur met à disposition parcelle et main d'œuvre. Une fois la parcelle récoltée, le chercheur va analyser les résultats dans sa station. Parfois il fait une brève restitution, mais au lieu de mettre à disposition ses résultats, il attend que les utilisateurs viennent dans la station. Les chercheurs disent ne pouvoir faire mieux, faute de financement pour vulgariser plus largement. En outre, en général, quand un producteur veut se procurer des variétés testées, c'est impossible faute de stocks. Au final, le producteur ne peut pas comprendre l'essai dans son ensemble, ni en discuter avec le chercheur ou d'autres producteurs (d'autant plus qu'il n'est pas nécessairement choisi ni pour sa capacité d'analyse ni pour son appartenance à des organisations de producteurs).

Mieux communiquer vis-à-vis des producteurs. Il faudrait que les producteurs soient bien mieux avertis des objectifs du dispositif de recherche, des résultats et de leur interprétation. Ils devraient pouvoir comparer plusieurs essais : l'effet répétition est important pour comprendre. Le producteur ne deviendra pas chercheur, mais s'il fait l'expérience 2-3 fois et qu'on lui explique pourquoi, il est ensuite capable de raisonner, de pratiquer, de tester, d'expliquer et de discuter les résultats avec d'autres producteurs. Les chercheurs pourraient aussi facilement diffuser les résultats *via* internet. Ces derniers temps, ils tentent d'impliquer les producteurs pour l'identification des thèmes de recherche (voir article suivant). Il faut voir si cela va porter ses fruits.

Les producteurs doivent aussi s'organiser pour émettre un message clair vis-à-vis de la recherche. Le réseau de la Fédération des unions de producteurs du Bénin (Fupro) devrait aussi contribuer à améliorer les relations producteurs - chercheurs. Il s'agit pour lui de définir une stratégie pour aider à la formulation des demandes des producteurs à la recherche, suivre la mise en place des essais et la diffusion de leurs résultats ; mais aussi d'aider à faire remonter des informations du terrain pour leur diffusion. Des innovations d'agriculteurs existantes sont ainsi souvent méconnues des autres producteurs.

En fait, ce qui compte, c'est le changement d'attitude : il devrait y avoir une véritable relation de partenariat entre producteurs et chercheurs.

Pourtant, la recherche béninoise tente le rapprochement avec ses utilisateurs… Henriette Hodonou, coordonnatrice du programme Appui aux programmes régionaux de recherche agricole à l'Institut national de recherche agricole du Bénin (Inrab) présente les initiatives développées.

Dans les années 80, les résultats obtenus en station de recherche n'étaient pas adaptés aux besoins des utilisateurs. L'Inrab a alors misé sur la recherche appliquée en milieu réel. Une dizaine d'années plus tard, le bilan n'était cependant guère meilleur : si la recherche avait certes lieu chez les producteurs, les thèmes traités restaient ceux des chercheurs. Une nouvelle stratégie fondée sur le rapprochement entre la recherche et ses utilisateurs a donc été développée. Elle s'est traduite notamment par la déconcentration de la recherche (centres régionaux) et le développement participatif de technologies. Par ailleurs, un outil destiné à faire participer effectivement les producteurs à la définition des besoins de recherche, à la mise en œuvre des activités et à l'évaluation a été développé : le cycle de gestion de la recherche agricole (CGRA).

Le Cycle de gestion de la recherche agricole. La première phase du cycle a lieu au niveau de Comités régionaux de recherche-développement (CRRD), cadres de concertation où les chercheurs présentent les résultats de leur expérimentation dans un langage accessible et où les utilisateurs peuvent les questionner, faire part de leurs points de vue et besoins, et participer à l'identification de nouveaux thèmes de recherche. Constatant cependant que la participation des organisations paysannes (OP) n'allait pas de soi, une phase préparatoire a été ajoutée en amont des CRRD afin d'initier les producteurs à l'identification de problématiques. Vient ensuite l'appel à protocole, directement suivi de la commission d'approbation des protocoles en présence des utilisateurs, puis le décaissement. Enfin, il y a le suivi-évaluation, lors duquel les OP donnent leur avis sur la technologie testée et sur le chercheur lui-même. Cette dernière phase est déterminante pour l'amélioration des rapports entre chercheurs et paysans (partage de l'information, compréhension du protocole et participation du paysan) : le chercheur doit admettre que la compréhension du producteur doit influencer la manière de faire de la recherche.

Des améliorations notables mais encore insuffisantes. Aujourd'hui la participation des producteurs aux événements du cycle de gestion est meilleure. Et, pour améliorer leur représentativité, les producteurs ont reçu une formation à la formulation de leurs besoins prioritaires de recherche et de leur préparation aux assises du CRRD. Toutefois, actuellement, il manque un maillon important pour la diffusion des technologies. En effet, le système de vulgarisation est en panne depuis quelques années. L'Inrab ne peut prendre en charge la diffusion des technologies. On peut émettre l'hypothèse que si celles-ci sont adaptées et que les producteurs ont compris le processus, il peut y avoir auto-diffusion entre paysans. L'Inrab peut aussi susciter des retours en initiant les études d'impact des acquis de la recherche sur le monde des producteurs…

Assise Fiodendji : fiokas@yahoo.fr
Henriette Hodonou : henriette_hodonou@yahoo.fr

Des jeux de rôle pour expérimenter les résultats de la recherche avec les paysans

Des travaux de recherche menés au Sénégal[1], dans la vallée du fleuve, ont, grâce à des simulations, mis en évidence la complexité des interactions entre paysans dans les systèmes irrigués. Les paysans de la région de Podor ont participé à des jeux de rôles leur permettant de comprendre le contenu du modèle sous-jacent. Des « personnages types » (avec statut propre, objectifs de mise en culture, propension à rembourser un crédit) et des cartes à tirer au sort ordonnant des actions (déplacement ou non sur le périmètre, semis, irrigation, récolte), un tableau et des plans constituaient les principaux accessoires du jeu. Les sessions ont, dans un premier temps, permis de valider le modèle de représentation des périmètres irrigués. Elles ont aussi suscité de nombreuses discussions sur les pratiques dans la réalité, qui se détachèrent progressivement des discussions sur le modèle en tant que tel. Dans certains villages, les participants ont demandé à refaire le jeu, visiblement apprécié, et bien approprié. Dynamiques de décision collective réelles en cours et séances de jeu ont fait l'objet d'une analyse comparative[2]. Il en ressort notamment que les jeux de rôle ont permis la mise en discussion de comportements déviants habituellement niés.

Olivier Barreteau, Cemagref Montpellier,
olivier.barreteau@montpellier.cemagref.fr
W.illiam's Daré, Cirad La Réunion,
williams.dare@cirad.fr

1. Barreteau O., 1998. *Un système multi-agent pour explorer la viabilité des systèmes irrigués : Dynamique des interactions et modes d'organisation.* Thèse de doctorat de l'École nationale du Génie rural des Eaux et des Forêts.

2. Daré W., 2004. *Comportements des acteurs dans le jeu et dans la réalité : Indépendance ou correspondance ?* Thèse de doctorat de l'École nationale du Génie rural des Eaux et des Forêts.

© O. Barreteau

La recherche agricole à la traîne sur la toile

Peu d'instituts nationaux de recherche agricole des pays d'Afrique subsaharienne ont ouvert leur propre site web. Si les menus sont alléchants, les contenus sont décevants : listes des programmes et des publications rarement à jour, documents téléchargeables inexistants. Les informations utilisables sont souvent limitées au catalogue des variétés sélectionnées.
Au niveau régional, le Coraf ne fait pas mieux. Seule l'Adrao offre sur son site des informations sur les résultats des recherches menées (notamment sur le Nerica).

Renforcer le genre dans la recherche : Approche comparative Nord-Sud

Deux journées d'étude organisées, les 26 et 27 novembre 2004, à l'Institut d'études politique de Bordeaux (France) en partenariat avec le réseau Genre en action et le Centre d'étude d'Afrique noire. Au programme entre autres, des débats sur « Le traitement des problématiques de genre dans la recherche » et « Renforcer le genre dans les politiques et institutions de recherche ».
www.genreenaction.net

Moratoire des OP maliennes contre les OGM

En septembre 2004, la Coordination nationale des organisations paysannes du Mali (Cnop) a défini sa position sur les OGM et proposé un moratoire de 5 ans quant à leur introduction au Mali. Elle a produit à cette occasion un document qui traite 11 questions dont : les raisons des controverses, la différence entre « biotechnologies » et « OGM », les avantages et les risques, les stratégies des multinationales et de l'USAID, le rôle de la recherche et des pouvoirs publics, etc.
http://www.penserpouragir.org/article.php3?id_article=139

Pour sauver la recherche, ouvrons-la !

C'est le mot d'ordre de la fondation Sciences citoyennes, association française créée en 2002 pour « Favoriser et prolonger le mouvement actuel de ré-appropriation citoyenne et démocratique de la science, afin de la mettre au service du bien commun ». L'association a animé tout au long de 2004 forums virtuels et rencontres qui se poursuivront en 2005. Parmi les thèmes traités : « Recherche agronomique, innovations paysannes et développement agricole durable (non compétitifs, au Nord comme au Sud) ».
www.sciencescitoyennes.org

Améliorer la communication : une voie incontournable pour une recherche dynamique et facteur de développement

L'Institut du Sahel (Insah), outil de coopération régionale, a pour mission de coordonner, harmoniser et promouvoir la recherche scientifique et technique dans les pays du Sahel. Cela a conduit l'institution à adopter une stratégie assurant un dialogue permanent entre les différents acteurs. Aussi ses activités ont-elles pour principe de base la participation de tous ses partenaires, organisations paysannes, réseaux des ONG, réseaux des journalistes, des parlementaires, des femmes sahéliennes, des partenaires financiers et scientifiques, des décideurs politiques, etc. La communication utilise les moyens les plus appropriés : dialogue permanent, réunions, manifestations festives, systèmes traditionnels, radio, cassettes vidéo, visites guidées et d'échange, etc.

Cette approche communicative se situe au cœur de la stratégie du cycle recherche action-formation-développement. Elle permet la définition des priorités de développement, la conception de manière participative des programmes et projets, leur planification, leur mise en œuvre, leur évaluation ainsi que la formation à tous les niveaux. Elle facilite le partage du savoir, assure la création d'un climat de confiance et de transparence et la responsabilisation de chacun. Elle procure de l'assurance individuelle et collective, libère de la peur de l'inconnu, facilite l'engagement pour l'adoption des techniques ou paquets technologiques et assure la remontée des contraintes de production et de développement vers la recherche.

La réussite de cette approche exige que les activités de communication soient programmées en partenariat avec toutes les parties concernées dans le cadre d'une stratégie globale qui prend en compte la problématique de la recherche, les producteurs ou l'organisation des producteurs. Cela exige la définition d'objectifs clairs, la conception de messages adaptés, le choix de canaux de diffusion et le choix de la langue appropriée, etc. Cette approche est acceptée par les producteurs et leurs organisations et doit être développée et renforcée. Elle ouvre des perspectives prometteuses de développement rural à travers l'intensification de la recherche en milieu réel, l'augmentation nette de la production agricole, la pénétration et l'application des connaissances et la remontée des problématiques et contraintes de développement pour la recherche de solutions appropriées. Elle garantit un meilleur impact et la pérennité des actions.

Idriss O. Alfaroukh, directeur général et Sibiri Ouedraogo (Institut du Sahel/CILSS, Bamako, Mali), Sibiri.ouedraogo@agrosoc.insah.org dginsah@insah.org, www.insah.org

Évaluation des techniques utilisées et des rendements agricoles avec les producteurs et productrices

© Insah

Jachères, fertilité, dynamiques agraires, innovations paysannes et collaborations chercheurs/paysans. Fondement pour des recherches-actions en milieu paysan sur la fertilité des terres
Préparé pour le Coraf, ce texte synthétise les connaissances sur le rôle de la jachère dans les systèmes agraires, discute les conditions d'adoption d'innovations en milieu paysan et propose une démarche de recherche-action pour travailler avec les producteurs à tester, adapter et diffuser des techniques originales de maintien de la fertilité des terres. Gret/direction scientifique, avril 2004, 59 p. www.gret.org

Le densiovirus : bientôt un biopesticide respectant l'équilibre des écosystèmes ?
Des chercheurs de l'IRD, de l'université du Caire et de l'université de Laval au Québec ont peut-être trouvé une alternative à la lutte chimique contre le principal insecte ravageur des plantations de coton en Égypte. Il s'agit d'un virus d'insectes isolé en Égypte en 1995 : le densovirus *M*/DNV. Après l'étude approfondie du génome, les recherches tentent désormais de vérifier l'innocuité du virus vis-à-vis d'espèces non cibles. L'objectif : son homologation, première étape vers le développement d'un biopesticide.

La recherche en sciences sociales et en économie, parent pauvre de la recherche agricole ?
C'est ce qui semble dominer dans de nombreux pays du Sud, comme au Nord d'ailleurs. Une exception à Madagascar, où plus de 10 % des chercheurs du Fofifa, qui sont parmi les plus diplômés, sont des économistes et des socio-économistes. Un domaine prioritaire pour le DG du Fofifa qui juge ce volet de la recherche « stratégique », notamment pour les questions de valorisation des résultats et d'évaluation de l'impact.

Création de l'association Asur : « Agronomie et sciences utiles à la réhabilitation »
Cinquante experts des zones tropicales et méditerranéennes offrent leurs services aux réfugiés et aux populations vulnérables. Aide à la préparation de projets de retour des camps, appui au retour, l'association vise à mettre la recherche au service de ces populations confrontées à des crises. Asur s'associe aux ONG et organisations internationales qui interviennent traditionnellement dans les situations de conflit et d'urgence. www.association-asur.org

La recherche malgache en mal de moyens. Entretien avec François Rasolo

François Rasolo est directeur général du centre national de recherche appliquée au développement rural de Madagascar (Fofifa, www.asareca.org/NARIS/fofifa/business.htm), depuis 1991, « une vocation » dit-il. On le croit d'autant plus quand il expose patiemment les difficultés de ce centre de recherche, dont les évolutions récentes et les perspectives sont critiques…

Grain de sel : *Peut-on parler de crise de la recherche africaine et pourquoi ?*

François Rasolo : Je vous parlerai de ce que je connais le mieux, les cas de l'Afrique de l'Est[1], et de la recherche malgache bien entendu. Comme le titrait la *Revue de l'Océan indien* en juillet-août 2004, « la recherche, parent pauvre de tous les secteurs ». Ce constat est particulièrement vrai en Afrique, et à Madagascar, où plusieurs symptômes en attestent :

- Les budgets en francs constants se sont à peine maintenus au cours des dernières années. Les programmes nationaux pour la recherche agricole (PNRA)[2] existant dans les années 90 ont disparu du jour où les financements extérieurs ont cessé, faute d'anticipation sur le retrait des aides et de travail de pérennisation.
- Les postes de chercheur sont rares. Ainsi, nous n'avons pas eu de création de nouveaux postes sur la recherche en agriculture depuis 7 ans. Sur les 120 chercheurs que comprend aujourd'hui le Fofifa, la moyenne d'âge est de 47 ans (52 ans pour les chercheurs fonctionnaires).
- En matière de développement rural, la définition de priorités est en perpétuel mouvement, ce qui rend difficile tout travail de programmation sur le long terme. Ainsi, malgré la définition, en 1990, d'un plan directeur de la recherche pour 15 ans, nous avons vu les priorités données par l'État déjà modifiées radicalement par deux fois.
- Il existe un véritable fossé entre le discours — qui prône la priorité à la recherche — et la réalité… Signe de la faible importance accordée par l'État au secteur, en moins d'une quinzaine d'années, le ministère chargé de la recherche a changé dix fois de dénomination, la recherche passant d'une tutelle à une autre.

GDS : *Quelles sont les relations entre la recherche et les utilisateurs ?*

FR : Les organisations paysannes sont encore très récentes à Madagascar. Une collaboration avec elles est possible, mais insuffisante. Nous avons obtenu un financement pour l'accompagnement de la recherche au sein d'un projet de développement rural qui comprend de l'appui à l'investissement et un encadrement agricole. Ce financement a permis entre autre de mettre l'accent sur la valorisation des résultats de la recherche. Mais le plus gros problème vient du fait que les services publics de vulgarisation ont disparu du jour au lendemain. Ce désengagement, qui devait être progressif, a été brutal. Ainsi, la diffusion des recherches n'est pas toujours assurée, loin de là. Le Fofifa a tenté des rapprochements avec le secteur privé (par exemple avec un exportateur de vanille biologique, un exportateur de haricots, une firme japonaise de production et de transformation de café) passant une convention pour une bonne utilisation des résultats de la recherche et de multiplication des semences. Mais là, ce sont nos ressources humaines qui sont insuffisantes à l'élargissement des projets.

« Le risque existe que nous devenions de simples pourvoyeurs de gènes »

GDS : *Quelles sont les collaborations aux niveaux régional et international ?*

FR : Treize chercheurs expatriés travaillent au Fofifa (Cirad, France et université de Cornell, États-Unis). Nous avons avec le Cirad un projet associant l'université d'Antananarivo dans le cadre d'un pôle de compétence en partenariat au sein duquel deux équipes d'une vingtaine de chercheurs travaillent ensemble sur deux thèmes : « Système de culture et riziculture durable » et « Forêt et biodiversité ». La création d'un laboratoire de biologie moléculaire est réalisée dans le cadre de ce dernier. Mobiliser ce type d'alliances stratégiques est pour moi déterminant.

Au plan régional, le Fofifa est membre de l'Association pour le renforcement de la recherche agricole en Afrique de l'Est et du Centre (Asareca). Mais ce partenariat n'est pas toujours positif. Notamment en ce qui concerne la définition des priorités de la recherche, même si elles sont globalement communes, il n'est pas toujours aisé de répondre aux priorités régionales. D'autant plus que la compétition est croissante, avec une préférence pour les fonds compétitifs, qui privilégient les meilleurs mais pas toujours ce qui correspond le plus aux besoins locaux.

GDS : *Quels sont pour vous les thèmes prioritaires pour la recherche malgache aujourd'hui ?*

FR : La recherche sur les ressources génétiques est cruciale. On dit que c'est la seule voie pour permettre d'assurer la sécurité alimentaire. Mais à Madagascar, nous n'avons pas les ressources suffisantes pour conserver notre patrimoine génétique, ne pouvant bien souvent mobiliser les technologies actuelles. Le risque existe que nous devenions de simples pourvoyeurs de gènes. La société civile est encore très faiblement mobilisée sur la question. Les chercheurs ne sont pas suffisamment impliqués là-dessus. Les firmes multinationales n'ont certes à ce stade fait que de modestes percées, mais nous ne disposons encore d'aucune réglementation sur ce qui concerne les biotechnologies.

À mon avis certains hauts responsables n'ont pas conscience de l'importance de la recherche. Il s'agit d'une fonction régalienne que l'État doit assurer. La question du manque de moyens n'est, pour moi, bien souvent qu'un alibi, car certains fonds sont mis à disposition de façon plus ou moins rationnelle dans d'autres domaines. ■

1. François Rasolo est également membre du Comité directeur de l'Association pour le renforcement de la recherche agricole en Afrique de l'Est et du Centre (Asareca).

2. Mis en place au Sénégal, au Cameroun et de 1990 à 1998 à Madagascar.

Quels mécanismes de financement durable pour la recherche agricole en Afrique subsaharienne ?

▸ Jean Zoundi est co-auteur de l'ouvrage « Éclairer la prise de décision politique en Afrique subsaharienne : une nouvelle donne pour la recherche agricole et environnementale », Zoom Éditions BP 2568 Dakar Fann, 2004, 101 p.
L'espoir existait au début des années 80, quand les dirigeants africains exprimaient leur volonté d'utiliser les sciences et techniques. Mais plus de 20 ans après, la valorisation des sciences par les politiques demeure limitée. D'où la nécessité d'un nouveau comportement de la recherche et d'une alliance stratégique avec les producteurs. L'ouvrage est disponible auprès des auteurs : Innocent Butaré, ibutare@idrc.org.sn, CRDI, Sénégal ; Jean Sibiri Zoundi, Inera, Burkina Faso.

La recherche agricole face aux incertitudes en matière de financement. Le financement durable de la recherche a toujours constitué une préoccupation, tant pour les chercheurs que pour les gouvernants. Cette situation, non voulue par les États, s'est exacerbée avec les politiques d'ajustement structurel et de libéralisation. De l'histoire du financement de la recherche, l'on retiendra surtout que des efforts ont été consentis par les États pour la mobilisation des fonds à travers des prêts ou des subventions diverses. Toutefois cet investissement public demeure faible, généralement moins de 1% du PIB agricole. En plus de cette faible intensité d'investissement, on note une contribution négligeable du secteur privé, environ 2,3% en 2000[1]. Cet ensemble de faits pose la question du devenir de la recherche agricole.

Quelles adaptations pour la recherche agricole ? La prise en compte de l'impact des recherches a été à la base du développement de mécanismes de financement reposant sur la demande des producteurs. De telles tentatives ont souvent été accompagnées par la mise en place d'institutions de type semi-privé, avec une participation des producteurs et du secteur privé dans le capital social[2]. C'est le cas du Centre national de la recherche agronomique de Côte d'Ivoire (CNRA) où les producteurs et le privé détiennent 60% des parts sociales. D'autres exemples peuvent être cités avec la recherche cotonnière, qui, dans la plupart des cas, bénéficie d'un mode de financement assuré par la filière (Zoundi, 2004[3]).

Des tentatives sont en cours en vue d'une plus grande mobilisation de fonds privés, notamment ceux provenant des filières agricoles : fonds inter-professionnel pour la recherche et le conseil agricole (Firca) de Côte d'Ivoire, alimenté par des cotisations professionnelles versées par les producteurs et par les agro-industries de première transformation. Des fonds privés sont également mobilisés par les organisations de producteurs pour le financement de la recherche à travers des fondations diverses au Kenya avec le thé et le café (*Tea Research Foundation of Kenya*, TRFK)[4], en Tanzanie avec le thé ou au Zimbabwe avec le sucre ou le tabac.

Pour toutes les réformes envisagées, la vision est de lier de plus en plus le financement de la recherche à la demande des producteurs. Une demande qui a été à l'origine de l'émergence de nombreux fonds ou fondations, autour desquels la fourniture des services agricoles s'effectue désormais *via* la « contractualisation ».

Quel avenir pour les institutions de recherche agricole ? La mobilisation des fonds publics constitue un défi majeur en raison des incertitudes que pourrait comporter un financement reposant en grande partie sur le privé. On touche là à la souveraineté des États, et à leur responsabilité en matière « d'équité sociale » (garantie de l'accès de toutes les catégories de producteurs à l'innovation). L'implication majeure est que la recherche devrait montrer plus ce en quoi elle est utile pour la société.

En conclusion, il est évident que plus de réformes sont nécessaires de la part de la recherche face à la raréfaction des fonds. Convaincre les décideurs politiques, ce qui implique alliances stratégiques avec les producteurs, constitue un nouveau défi à relever pour la recherche.

Il n'existe pas de recette miracle, mais quel que soit le schéma envisagé, l'on devrait aussi éviter que les nouveaux modes de financement soient une source d'inhibition de la veille stratégique de recherche.

Dr Jean Sibiri Zoundi, zootechnicien, chargé de recherches à l'Institut de l'environnement et de recherches agricoles (Inera), 04 BP 8645 Ouagadougou 04 Burkina Faso ; zoundi@fasonet.bf ; jeansibiri_zoundi@yahoo.fr

Cet article est un résumé d'une contribution initiale de 9 pages illustrées de plusieurs graphiques disponible sur le site www.inter-reseaux.org

Sur la question du financement de la recherche : consulter le site anglophone www.eldis.org/agriculture/index.htm, qui propose une série de documents sur le thème *Farmer Participation in Research* (« Participation paysanne à la recherche »), avec notamment une étude de Johannes Roseboom : *Optimizing Investment in Agricultural Research or the Quest for Prosperity,* (« Optimiser les investissements dans la recherche agricole ou la quête de la prospérité »[5]). Research Report, Isnar, Sept. 2003.
À mentionner également : l'atelier régional « La transformation de l'agriculture ouest-africaine : vers de nouveaux partenariats pour l'innovation agricole », 15-16 juin 2004, organisé conjointement par le secrétariat du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (CSAO) et l'Union économique et monétaire ouest-africaine (Uemoa), www.oecd.org

1. Beintema N.M., Stads G-J., 2004. *Investing in Sub-Saharan African Agricultural Research: Recent Trends. 2020 Africa Conference Brief 8.* International Food Policy Research Institute (IFPRI), Washington DC. (USA), 6 p.
2. Zoundi S.-J., Collion M.-H. 2000. Facilités créées en vue de l'établissement de partenariats entre la recherche, la vulgarisation et les organisations paysannes. In J.-S. Zoundi (ed.) « Financement durable des besoins de recherche et de vulgarisation agricole des organisations paysannes : Enseignements du 4e atelier sous-régional sur le partenariat, 22-26 février 2000, Ouahigouya, Burkina Faso ». Inera-Burkina Faso, pp 13-18.
3. Zoundi S.-J., 2004 : Processus d'innovation dans le secteur coton en Afrique de l'Ouest : Enjeux et défis pour les producteurs dans un contexte de libéralisation/privatisation de la filière coton, Réseau des organisations paysannes et de producteurs d'Afrique de l'Ouest (Roppa), 18 p.
4. Kangasniemi J., 2002. Financing Agricultural Research by Producer's Organizations in Africa. In D. Byerlee, R.G. Echeverria (Ed.) « Agricultural Research Policy in an Era of Privatization ». CAB International, 2002 pp 81-103.
5. Traduction libre.

Recherche sur les OGM ? Oui mais à certaines conditions. Entretien avec Alain Weil

Tantôt honnis voire diabolisés, tantôt présentés comme le remède miracle à tous les maux des pays en développement (PED), les OGM posent de multiples questions. La recherche au Sud doit-elle s'intéresser à la question ? Dans quelles conditions ? Quels sont les enjeux ? Nous avons souhaité revenir sur le débat avec Alain Weil.

GDS : *En tant que chercheur, que pensez-vous du débat sur la recherche autour des OGM pour les pays en développement ?*

AW : Ce débat est instrumentalisé à la fois par les militants pro et anti-OGM au service d'autres causes, qui peuvent être par ailleurs parfaitement légitimes. Les « pro » expliquent qu'on ne peut se passer de la transgenèse pour répondre aux défis de la faim dans le monde et laissent entendre que les OGM contribuent déjà à y répondre ; les grandes firmes ont mis en place quelques programmes de recherche et de transfert de technologies originaux et potentiellement utiles aux plus démunis, qui constituent des exercices intelligents de relations publiques (exemple : résistance de cultures vivrières à des virus). Les « anti » craignent qu'on puisse mettre en évidence des applications socialement utiles au Sud, ce qui enlèverait beaucoup de force ou de légitimité à certains de leurs arguments.

Ma conviction personnelle est qu'il faut faire des recherches, mais pas n'importe lesquelles ni n'importe comment, autant en sciences humaines et sociales qu'en biologie, et qu'il faut y consacrer des moyens suffisants qui ne pourront venir pour l'essentiel que du secteur public. La recherche ne doit pas se substituer au politique, mais elle doit contribuer à éclairer la décision publique.

GDS : *Dans les nombreux débats publics actuels, on parle beaucoup des risques de la recherche sur les OGM pour les pays du Sud. Pensez-vous qu'elle ait une utilité spécifique, laquelle et pourquoi ?*

AW : La formulation même de la question est très connotée idéologiquement. Elle entérine l'amalgame, volontairement entretenu par certains opposants, entre la diffusion à grande échelle des OGM et la recherche sur les OGM ou au moyen d'OGM. On peut se passer de la première, pas de la seconde :

– Il y a quand même de nombreux problèmes auxquels la palette des techniques aujourd'hui disponibles n'offre pas de réponses satisfaisantes. On n'a moralement pas le droit de rejeter *a priori* des démarches nouvelles dont une évaluation rigoureuse démontrera peut-être qu'elles pourraient apporter de réels progrès, à certaines conditions. Il n'est pas sûr que les OGM auront de l'intérêt, mais l'inverse n'a pas été prouvé non plus et l'on ne saurait préjuger de ce qui sortira demain des laboratoires. C'est aussi ça le principe de précaution.

– Les décideurs des pays du Sud sont demandeurs d'une expertise scientifique et technique indépendante pour faire leurs propres choix en meilleure connaissance de cause. Sous peine d'accepter que la seule expertise soit celle des multinationales, il faut se mettre en situation de pouvoir la leur fournir au meilleur niveau. Si telle était leur volonté, les PED pourraient-ils concrètement trouver les arguments efficaces pour s'opposer à l'introduction d'OGM déjà largement répandus dans les pays du Nord, sans une recherche sur leur utilisation dans leurs contextes spécifiques? La réponse est non ; le même constat est d'ailleurs tout aussi valide pour les pays européens.

– N'oublions pas non plus que les OGM sont déjà une réalité dans pratiquement tous les pays du Sud, hormis les pays africains pour peu de temps encore. Les digues sont en train de céder, et ces pays sont demandeurs de conseils sur la politique à suivre. Or c'est précisément grâce à la recherche, que l'on pourra apprécier et gérer les risques de la façon la plus rationnelle possible.

GDS : *Existe-t-il une collaboration entre chercheurs du Sud et chercheurs du Nord sur la question ? La définition d'une position commune Sud-Nord est-elle souhaitable et pourquoi ?*

AW : Il y a beaucoup de discussions sur les attentes et les principes, et les opinions sont aussi diverses au Sud qu'au Nord, y compris dans la communauté scientifique. L'ampleur des collaborations scientifiques est limitée par le niveau des financements, très faibles comparativement à ceux du secteur privé. Il existe toutefois quelques initiatives utiles, notamment sur la bio-sécurité ou la connaissance pour une meilleure utilisation des ressources génétiques par des voies conventionnelles. La recherche de convergences est aussi possible pour des approches du type « chartes de bonne conduite », portant sur le comportement des entreprises ou les coopérations public-privé. Un exemple : le programme Génoplante, qui regroupe une grosse partie du potentiel public et privé français en génomique végétale a prévu dès l'origine une clause de mise à disposition gratuite de tous ses résultats dans un cadre d'aide au développement. On pourrait aussi citer des initiatives américaine et française pour mutualiser la propriété intellectuelle d'origine publique en biotechnologie, afin de préserver les résultats en tant que biens publics et d'en garantir un accès aux PED aussi large que possible.

▸ Pour de plus amples informations sur internet autour des OGM, cf. le bulletin de veille de l'Inter-réseaux numéro 42 du 7 décembre 2004, disponible en ligne sur notre site www.inter-reseaux.org

Alain Weil est directeur de l'innovation et de la communication du Centre international de recherche agronomique pour le développement (Cirad). Il est notamment l'auteur du chapitre sur les organismes génétiquement modifiés dans les pays en développement publié dans un récent rapport de l'Académie des Sciences sur les plantes génétiquement modifiées. Alain.weil@cirad.fr

Le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale : acquis et limites

Grain de sel : *Qu'est-ce que le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI[1]) ?*

Christian Castellanet : Cette institution regroupe tous les Centres internationaux de recherche agronomique (Cira) et leurs principaux bailleurs de fonds. Avec un secrétariat basé à Washington et hébergé par la Banque mondiale, le GCRAI se retrouve une ou deux fois par an afin de déterminer les priorités et les financements de la recherche pour les centres membres. À l'origine, un premier Cira était apparu en 1960 aux Philippines : l'Institut international de recherche sur le riz (IRRI). Devant son succès, basé notamment sur la révolution verte (voir texte ci-après), de nouveaux centres ont été créés, aujourd'hui, le GCRAI en compte 15. La FAO était associée à leur création (d'où leur mission particulière d'identification, de collecte et de sauvegarde des ressources génétiques agricoles mondiales) mais elle est devenue plus marginale, faute de moyens à leur accorder. Les États paient une contribution, proportionnelle à leurs moyens, les fonds du GCRAI étant gérés par la Banque mondiale.

GDS : *Pourquoi le Gret a-t-il été membre du GCRAI ? en quoi a consisté sa participation ?*

CC : Il y a quelques années l'intégration de représentants de la société civile et du secteur privé dans le GCRAI a été décidée. Un « comité des ONG » a été créé, avec 8 représentants d'ONG associés aux réunions semestrielles. Au départ, les nominations se sont faites par cooptation, car il n'existe pas d'organisation mondiale des ONG de développement agricole qui aurait pu désigner des représentants. Lorsque j'ai été contacté pour faire partie de ce comité, nous avons cependant demandé l'aval du comité Sécurité alimentaire du Clong (plate-forme française des ONG de développement auprès de l'Union européenne), ce qui se rapprochait alors le plus d'une représentation européenne des ONG agricoles.

GDS : *Quel a été le rôle du comité des ONG ?*

CC : Notre comité a défini une ligne d'intervention selon les principaux objectifs suivants :
- résister à la multiplication des partenariats privés et au « tout bio-technologies ». Les centres, historiquement en charge du référencement génétique étant tentés de s'associer à des firmes privées de peur d'être doublés par ce même secteur privé. Nous pensions que cela risquait de se faire au prix de leur indépendance ;
- travailler selon une approche plus systémique, privilégiant l'agro-écologie, les petits producteurs, et non pas la révolution verte à tout prix ;
- travailler en lien avec les organisations paysannes (OP). Nous estimions que si les ONG devaient effectivement avoir voix au chapitre au GCRAI, les OP y étaient d'autant plus légitimes. Nous avons donc milité pour qu'elles y soient associées, et aujourd'hui elles sont invitées dans les délibérations.

GDS : *Comment dépasser les limites du GCRAI ?*

CC : Nous nous sommes aperçus rapidement que le fonctionnement du GCRAI était très lourd. Au final, peu de décisions effectives pouvaient être prises. En outre, une critique est apparue de façon de plus en plus prégnante : les centres internationaux, structures « extra-territoriales », insérées dans les pays du Sud mais détachées des réalités nationales, employant de nombreux expatriés, suivant des directives émanant du Nord, agissaient parfois au détriment des chercheurs et des instituts nationaux. Pour notre part, la faible organisation de la société civile par rapport aux enjeux de recherche agricole, aux niveaux national et sous-régional, était également une sérieuse préoccupation.

La FAO et l'Europe ont alors proposé de mettre en place une structure plus ouverte qui regrouperait toutes les institutions de recherche nationales, les universités, le secteur privé, la société civile, et surtout les OP, avec des forums nationaux, puis régionaux, et des rencontres mondiales. Le premier forum de ce type, « forum mondial pour la recherche agricole (Global Forum on Agricultural Research, GFAR, www.egfar.org) », s'est tenu à Dresde (Allemagne) en mai 2000.

Au sein du GFAR, le ministère français des Affaires étrangères appuie le projet Duras (promotion du développement durable dans les systèmes de recherche agricole du Sud, http://www.agropolis.fr/cooperation/duras.html), dont le but est de contribuer à renforcer l'engagement et à augmenter le potentiel scientifique des acteurs de la recherche agricole des pays du Sud, en encourageant des partenariats entre OP et recherche notamment.

Le GFAR représente une réelle alternative au GCRAI, d'où le comité des ONG s'est d'ailleurs auto-suspendu, faisant le constat de son impuissance. Il demeure que les avancées de ce nouveau forum restent soumises aux financements qu'il saura mobiliser. Sans financement, quelles que soient ses ambitions et motivations, il n'aura pas d'impact réel.

Par Christian Castellanet, pôle Environnement et Développement rural du Groupe de recherche et d'échanges technologiques, Gret

« Verte » « doublement verte », de quelle révolution parle-t-on ?

Par « révolution verte », on entend le formidable essor des rendements peu avant et au lendemain de la seconde guerre mondiale. À l'origine de l'accroissement des rendements, l'utilisation de semences sélectionnées appartenant à des variétés à haut rendement ; l'apport d'engrais et de produits phytosanitaires allié à un contexte politique favorable (régulation des marchés). Un acquis majeur de la révolution verte, avec la croissance des volumes de production et l'amélioration conjointe de la qualité de cette production, reste d'avoir porté les denrées alimentaires courantes à des niveaux de prix accessibles à la majeure partie des populations (source : http://www.ogm.org/pages/showogm.php?cat=01&ogmid=28). Cependant, aujourd'hui, beaucoup nuancent ce succès. D'un coté la révolution verte a surtout profité à certains types d'agriculteurs, dans des écosystèmes relativement productifs, mais a échoué à atteindre les petits paysans en zones marginales. D'autre part, les méthodes employées (justifiant notamment l'emploi massif de pesticides) peuvent avoir des impacts environnementaux et sociaux négatifs et ne vont pas dans le sens d'une agriculture durable. On en appelle alors à une « révolution doublement verte », respectueuse de l'environnement. ■

1. En anglais : Consultative Group for International Agricultural Research (CGIAR).

Formation à l'étranger = fuite des cerveaux ?

La fuite des cerveaux est un mal endémique pour le continent africain. On estime ainsi que chaque année, 20 000 personnes qualifiées au moins quittent le continent. La commission économique des Nations unies pour l'Afrique (Uneca) organisait, en 2000, à Addis Abbeba, une conférence sur le thème « l'Afrique doit faire revenir ses cerveaux ». L'Organisation internationale pour les migrations s'est également intéressée au problème. Mais son programme de réintégration des citoyens africains qualifiés, bien que très coûteux, n'a réussi, de 1983 à 1999, à faire revenir que 2000 africains dans les 11 pays participants. De son côté, le Programme des Nations unies pour le développement a mis en œuvre depuis 1997 le programme Tokten (Transfer of Knowledge Through Expatriate Nationale : transfert de connaissance à travers des expatriés nationaux). Scientifiques et techniciens de haut niveau de 40 pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine sont invités, moyennant financement, à effectuer des missions d'experts dans leurs pays d'origine.

Josué Dioné, aujourd'hui directeur de la division Développement durable de la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique, basée à Addis-Abeba (Éthiopie), lui-même formé aux États-Unis, a accepté de raconter, pour *Grain de sel*, son parcours édifiant.

Témoignage... Issu d'une famille rurale de la zone cotonnière du Mali, j'eus le privilège d'obtenir, sur mérite scolaire au Bac session 1970, une bourse de l'Agence canadienne de développement international (Acdi) pour des études supérieures en économie rurale au Canada. Je bouclai ce premier parcours universitaire avec succès, couronné d'un baccalauréat *es* Sciences (Bachelor of Science) de l'université Laval de Québec en 1974. Puis ce fut la maîtrise *es* Sciences (Master of Science) en Économie agricole et un Ph.D en Économie agricole à la Michigan State University (États-Unis) en septembre 1978. Compte-tenu de la relative compétitivité du marché du travail au sein du système universitaire américain, je décrochai sans grande difficulté des emplois d'assistant de recherche qui me procurèrent non seulement les ressources financières requises tout au long de mon programme de Ph.D., mais aussi une expérience en matière de recherche sur les politiques de développement agricole et rural en Afrique.

Je me suis, pour ainsi dire, retrouvé coupé des liens avec l'administration de l'éducation au Mali depuis la fin de mon premier cycle universitaire en Amérique du Nord. Les vicissitudes du marché international du travail aidant, je n'eus jamais l'occasion d'être employé par le gouvernement ou la fonction publique du Mali. Aussi est-ce à travers les réseaux professionnels internationaux de la Michigan State University que s'ancra ma carrière de chercheur/analyste et conseiller en matière de politiques de développement économique et agricole et de sécurité alimentaire essentiellement menée sur le terrain en Afrique. En effet, sur près de 17 ans d'emploi avec des structures américaines, j'ai travaillé pendant moins de 3 ans aux États-Unis.

Depuis mon « retour » en Afrique en avril 1981, j'ai ainsi travaillé, entre autres, au Niger pour l'USAID, au Mali à l'Institut d'économie rurale (IER) et l'Institut du Sahel (CILSS), en Côte d'Ivoire pour la Banque africaine de développement, et, depuis juillet 2001, en Éthiopie comme directeur de la division Développement durable de la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique, basée à Addis-Abeba.

Tout au long de ce parcours, j'ai bénéficié d'une large liberté d'initiative et d'action, ainsi que de ressources rarement accessibles aux structures d'emplois du secteur public des pays africains. N'ayant jamais ressenti la nécessité d'adopter une autre nationalité pour évoluer pleinement dans cette carrière, je n'ai jamais tenté ou envisagé de m'expatrier ou de m'installer ailleurs que là où m'amenaient les opportunités d'emploi propices à la mise en valeur de mes compétences et expérience professionnelle en Afrique. Avec la mondialisation progressive dans plusieurs sphères d'activités (surtout celles requerrant des connaissances d'un niveau élevé), les possibilités et opportunités d'un tel parcours professionnel s'ouvrent davantage aux jeunes chercheurs africains. ■

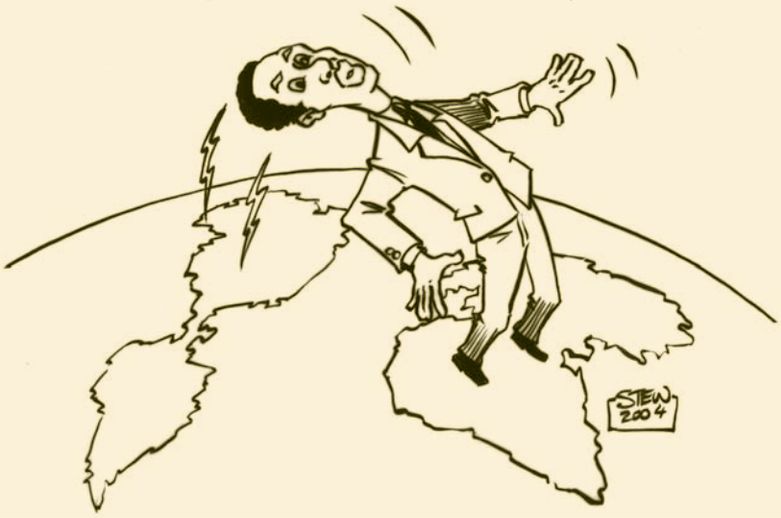

Plus d'informations sur internet :
Une contribution agrémentée d'une bibliographie très complète sur la fuite des cerveaux africains « Diaspora, mondialisation et développement de l'Afrique » par Yao Assogba, département de travail social, université du Québec en Outaouais.
www.erudit.org/revue/nps/2002/v15/n1/008263ar.pdf

Une coopérative agricole pour la professionnalisation des planteurs

▸ Haïti

Cadi, Vialet, Petit-Goâve à Haïti. Projet rural de la coopération franco-haïtienne : projetrural@hotmail.com

Au sud d'Haïti, sur la commune de Petit-Goâve, une coopérative agricole créée en 1997, Cadi[1], complète son service de boutique d'intrants de conseils aux agriculteurs. L'objectif : aider les paysans à améliorer leurs rendements en utilisant mieux les produits qui leur sont fournis. Dans un contexte où l'accès aux semences est problématique (les semences de qualité sont rares et chères dans une zone mal desservie), la coopérative a aussi appuyé la mise en place d'un réseau paysan de production de semences en organisant des formations en techniques de multiplication et de conservation des semences.

▸ Cadi regroupe une soixantaine de membres. Elle est organisée autour d'un conseil d'administration de sept personnes qui comprend deux sous-comités : le comité de gestion de la boutique et le comité de gestion des affaires agricoles ; d'un comité de crédit (trois membres) ; et d'un conseil de surveillance (trois membres).

Haïti présente des paysages variés (sol, relief, climat, etc.). Les paysans exploitent les différents micro-écosystèmes en diversifiant leurs cultures et en adaptant leurs itinéraires techniques aux différentes contraintes. Cependant, le peu de technologie disponible et la forte décapitalisation des producteurs, dans un contexte de forte pression démographique, font que la capacité de la terre à couvrir les besoins des familles a largement été dépassée : la taille des exploitations agricoles est en moyenne de 1,5 ha. Ce manque de moyens, en plus d'une topographie accidentée et de sols fragiles, contribue à favoriser l'érosion en contraignant le producteur à utiliser des pratiques agricoles non durables (déforestation…). La précarité de la situation des familles paysannes est accentuée par l'insuffisance des infrastructures en milieu rural. Haïti est le pays le plus pauvre des Amériques : le PIB par habitant est estimé à 500 $US, et plus de la moitié des Haïtiens (essentiellement des familles rurales) vit avec moins de 1 $US par jour. Pour dépasser ces contraintes, des initiatives originales sont prises. C'est le cas de Cadi, une coopérative agricole de Petit-Goâve au sud d'Haïti, qui a ouvert une boutique d'intrants agricoles fournissant des conseils d'utilisation des produits, et a organisé un réseau de multiplicateurs paysans de semences de qualité.

La commune de Petit Goâve compte environ 124 000 habitants et est située dans le département de l'Ouest. Les caractéristiques de la zone reflètent les contraintes relevées au niveau national : des plaines irriguées et des zones de montagnes (mornes), valorisées par des cycles de culture de haricot, principale culture de rente, et des cultures vivrières associées avec du petit et gros élevage.

1. Cadi : Coopérative agricole et de développement industriel.

Cadi : une coopérative agricole pour la professionnalisation des agriculteurs.

Cadi a été créée en 1997 à l'initiative d'un groupe de jeunes intellectuels partant du constat simple que l'agriculture a du mal, aujourd'hui, à faire vivre une famille, ce qui entraîne un exode rural dramatique pour le pays (délinquance, bidonvilisation, etc.). Le faible capital des agriculteurs, l'utilisation de matériel rudimentaire et la faible disponibilité des intrants agricoles expliquent en partie cet état de fait. C'est pourquoi Cadi cherche à répondre directement à ces problèmes tout en permettant aux agriculteurs d'acquérir les connaissances nécessaires à la modernisation de l'agriculture. La coopérative a trouvé, en 2000, un appui financier et technique auprès de la coopération française pour mettre en œuvre son projet de boutique d'intrants agricoles dans un premier temps puis de multiplication de semences en 2003.

Une boutique d'intrants agricoles : associer vente de produits et conseils d'utilisation.

La zone de Petit-Goâve n'était jusque là desservie que par une seule boutique d'intrants, celle d'un importateur haïtien. De plus, les semences, engrais et pesticides n'étaient pas toujours disponibles aux moments voulus, il fallait alors se rendre à la capitale, Port-au-Prince, pour en trouver. Enfin, les agriculteurs ne savent pas toujours utiliser les engrais et pesticides : dose, méthode d'application, adéquation entre produit acheté et problèmes rencontrés. La boutique que Cadi a mise en place permet de répondre à ces contraintes en associant vente de produit et conseils d'utilisation. Les produits fournis par la boutique sont ceux les plus adaptés à la zone et qui permettent d'augmenter les rendements : engrais, lutte contre les insectes, herbicides dont le coût d'utilisation est inférieur à celui de la main d'œuvre agricole dans la zone. Les conseils sont prodigués lors de la vente et portent sur la façon d'utiliser les produits, les recommandations face à certaines maladies ou carences. Lorsqu'un agriculteur est insatisfait d'un produit, les membres de Cadi l'aident à comprendre pourquoi les effets attendus n'ont pas eu lieu et se rendent parfois dans les champs pour mieux comprendre le problème. Dans certains cas, les agronomes et les techniciens de la zone sont associés à la démarche et donnent leurs avis.

Améliorer l'accès à des semences de qualité par la mise en place d'un réseau paysan de production de semences.

Les semences vivrières en Haïti sont soit des semences certifiées chères et d'accès difficile, soit de mauvaise qualité. C'est pourquoi les producteurs utilisent plus souvent des grains triés voire des grains destinés à la consommation et achetés sur le marché. En réalité, la production de semences n'est pas organisée à l'échelle des besoins du pays : les seules organisations qui produisent des semences de qualité (certification) ne les produisent qu'en petite quantité et généralement en fonction de débouchés sûrs et prévus à l'avance. Les autres semences de qualité sont issues de programmes d'urgence de distribution d'intrants ou de dons internationaux. Cadi répond aujourd'hui localement à ces problèmes par la mise en place d'un réseau de multiplication artisanale de semences reposant sur la complémentarité plaine-montagne de Petit-Goâve en terme de saisons de production. Ainsi, 8 agriculteurs installés en montagne ont été sélectionnés pour leur sérieux et la confiance que leur accordaient les membres de la coopérative. Ils ont emblavé en juillet dernier environ un demi hectare de terre chacun en semences de haricots noirs BAT 304 produites par une ONG haïtienne[2]. L'appui de Cadi consiste à organiser des formations en techniques de multiplication et de conservation des

2. L'Organisme pour la réhabilitation de l'environnement (ORE), qui produit des semences de qualité depuis une quinzaine d'années.

➲

semences et à fournir des semences engrais et insecticides à crédit et sans intérêt. Les termes du partenariat sont enregistrés dans des contrats individuels rédigés par Cadi. Les membres de Cadi assurent aussi un suivi des parcelles et conseillent les agriculteurs dans leurs pratiques culturales. La production sera récoltée au mois de septembre. Cadi l'achètera à un prix supérieur à celui du marché et paiera pour moitié le prix du transport des mornes jusqu'au lieu de stockage en plaine, ceci pour inciter les producteurs à vendre la production préférentiellement à la coopérative. Quant aux agriculteurs, la date limite de remboursement de leurs crédits est celle de la revente à la coopérative. Les semences seront ensuite traitées par un insecticide général et stockées pour être revendues en décembre aux producteurs des plaines à un prix calculé par rapport au coût de production des semences. Toute la difficulté consiste alors à convaincre ces producteurs de l'intérêt des semences et de la raison du prix élevé. Pour contrer les habitudes issues des distributions de semences de qualité à prix réduit, voire inférieur à celui du marché de consommation, Cadi devra faire appel à la *tele djol* (bouche à oreille) pour promouvoir les bons résultats de ces semences (bons taux de germination, rendements élevés, etc.) et au proverbe haïtien *santi bon koute chè* (les bonnes choses ont leur prix).

La multiplication de semences de qualité sous forme d'un réseau paysan offre de nombreux avantages :
– des semences de qualité sont localement disponibles ;
– les producteurs peuvent constater l'adaptation des semences à la zone grâce aux champs de multiplication ;
– les techniques de production adaptées sont diffusées par Cadi et les multiplicateurs.

Le coût de production de ces semences est actuellement élevé : Cadi doit encore maîtriser les techniques de production et diminuer les dépenses pour les rendre plus accessibles.

Enfin, des organismes de coopération internationale ainsi que le ministère de l'Agriculture, des Ressources naturelles et du Développement rural observent cette expérience pilote de production de semence artisanale et locale qui pourrait, si elle s'avère fructueuse, inspirer d'autres groupements haïtiens. ■

Des responsables de Cadi autour de semences de haricots produites lors d'un test : Mickèlange Ovide (conseiller technique), Abel Jean-François (président), Wilnoël Fatal (secrétaire), Yvon Aliantus (ouvrier agricole), Joline Clerobrun (conseil surveillance) et Marie Inès Meranvil (comité crédit)

Cadi ne fait plus de micro-crédit

Cadi est apparue au moment où l'ensemble des acteurs du développement rural en Haïti s'accordait à penser que les coopératives étaient la solution pour moderniser l'agriculture du pays. De nombreuses coopératives ont ainsi vu le jour dans la fin des années 1990, la plupart s'investissant dans le micro-crédit et l'épargne en milieu rural. Ce mouvement a pris fin dans les années 2001-2002 lorsque, après avoir offert des taux de rémunération de l'épargne de 10 à 12 % par mois, la plupart des coopératives ont fait faillite. Cadi avait limité ses activités d'épargne et de micro-crédit et le taux de rémunération était de 2,5 %. Pourtant les activités de crédit et d'épargne ont dû être stoppées : la population haïtienne entière, devant le scandale des coopératives, a retiré son argent de toutes les coopératives, sans distinction. ■

Le livre équitable
La fondation Charles Léopold Mayer pour le progrès de l'Homme a initié et appuyé l'alliance des éditeurs indépendants, qui édite la collection Enjeux Planète. Douze éditeurs francophones (dont 7 en Afrique), et déjà la publication d'une petite dizaine d'ouvrages sur les défis de la mondialisation. Enjeux Planète lance le label Livre équitable : Partage des coûts juste et solidaire entre les membres qui permet d'offrir un prix accessible aux consommateurs… le même livre est vendu 15 € en France, 8 € au Maroc, 5 € au Cameroun.
www.alliance-editeurs.org

Chemin d'une expérience d'appui aux initiatives locales
C'est le titre d'un livret présentant l'expérience de développement d'activités génératrices de revenus du Programme Saha de la fondation suisse Intercooperation à Madagascar. Réflexion sur le financement, appui conseil, renforcement des capacités des bénéficiaires, les leçons apprises sont intéressantes. Le livret est conçu pour partager et échanger des idées sur le thème complexe de la génération de revenus en milieu rural.
Programme Saha, BP 4052 Antananarivo 101, Madagascar ou saha@iris.mg

Les agricultrices défendent la biodiversité
1,6 milliards de femmes rurales, principalement agricultrices, les femmes produisent plus de la moitié de l'alimentation, possèdent seulement 2 % des terres, reçoivent seulement 1 % de l'ensemble du crédit agricole. À l'issue du 15 octobre, journée mondiale des femmes rurales, des recommandations ont été formulées par ces femmes qui « jouent un grand rôle dans la connaissance et la préservation de la biodiversité », rôle jugé « indispensable pour assurer la sécurité alimentaire des populations tout en respectant l'équilibre des écosystèmes ». www.rural-womens-day.org/

Quel projet agricole pour le Mali ?
Une vaste concertation nationale sur l'avenir de l'agriculture doit être lancée prochainement par le gouvernement malien sur la base d'un projet de loi d'orientation agricole. Pour participer activement aux débats, l'Association des organisations professionnelles paysannes (AOPP) organise pour son réseau une série d'ateliers. Ces rencontres sont destinées à affirmer sa vision de l'évolution de l'agriculture et à élaborer des propositions de politiques agricoles basées sur une analyse, par les paysans, de la diversité des problématiques de développement. aopp@cefib.com

Formation au maraîchage urbain à Brazzaville, l'action d'Agricongo

▸ RÉPUBLIQUE DU CONGO

Daniel Massengo et Jean-Thibaut Ngoyi, Les Amis du Pangolin-Congo. Les amis du Pangolin est une ONG créée au Gabon en 1993 « pour l'éducation relative à l'environnement en Afrique ». Plus d'information sur le site http://www.web-africa.org/pangolin/index.htm

AIDER LES JEUNES désireux de faire un retour à la terre. Tel est l'un des objectifs d'Agricongo. Véritable défi dans un pays, la république du Congo, dont la population est urbaine à plus de 80 %. Pourtant, le maraîchage urbain est un métier qui séduit, et qui rapporte, comme en témoigne un maraîcher congolais. Mais cette activité semble menacée par une pression foncière croissante… Brazzaville manquera-t-elle bientôt de légumes ? Grain de sel *se propose de revenir sur cette question en rubrique « Forum » d'un numéro à venir.*

▸ Agricongo, créée en 1986, tente d'améliorer l'approvisionnement des centres de consommation et de créer des emplois pour les jeunes dans l'agriculture. Depuis sa création l'association a formé plus de 2 000 maraîchers basés pour beaucoup dans la ceinture maraîchère de Brazzaville, dont une majorité (60 %) de femmes. www.agrisud.org

Le responsable de l'antenne congolaise des Amis du Pangolin, Jean-Valère Ngoubangoyi est journaliste, lauréat du prix 2004 « Excellence in Environmental Journalism » des pays d'Afrique francophone organisé par la fondation Reuters et l'Union mondiale pour la nature (UICN). Il est un contributeur régulier de *Grain de sel*, félicitons-le.

Des formations à la carte. « La formation qu'Agricongo donne sur le maraîchage aide les gens à sortir d'une situation de précarité pour passer à une étape moderne car, ils doivent maîtriser les nouvelles techniques pour qu'ils produisent des légumes à n'importe quelle saison », explique Jules Ndoulou, vulgarisateur à Agricongo de Brazzaville. Située à 17 km au sud de Brazzaville, l'association offre des formations sur trois mois pour un coût de 15 000 FCFA. Le volet pratique qui suit la théorie se fait avec les maîtres d'exploitants pendant un mois. À l'issue de la formation, plusieurs possibilités s'offrent aux apprentis : devenir exploitant (maraîcher), grossiste ou détaillant.

La concurrence des produits du Congo Kinshasa. Les produits agricoles d'Agricongo connaissent une forte concurrence des produits (choux, carottes, laitues, ciboules) venant de Kinshasa, capitale de la république démocratique du Congo. Outre les guerres qui ont détruit le tissu économique congolais et nombre d'infrastructures de développement, Agricongo doit faire face à des difficultés de gestion. Des produits d'Europe lui parviennent (semences de concombres, choux-fleur, choux de Bruxelles mais aussi produits phytosanitaires et pesticides). Avant de les vulgariser, ces produits sont observés et essayés sur le terrain.

Un maraîcher congolais satisfait de sa formation. Pendant plus de dix ans de pratique de maraîchage traditionnelle, Jean-Bruno Diassanzambi ne connaissait aucune technique dans ce domaine. Ce n'est qu'en 2000 lorsqu'il décide d'aller suivre une formation à Agricongo pour améliorer sa production qu'il se sent soulagé. Puisqu'il peut cultiver en toute saison les produits que l'on croyait saisonnier.

DANIEL MASSENGO ET JEAN-THIBAUT NGOYI : *Quel genre de formation avez-vous reçu à Agricongo et que vous a-t-elle apporté de plus ?*

JEAN-BRUNO DIASSANZAMBI : J'ai reçu une formation en maraîchage en deux volets : théorique et pratique. La partie pratique se faisait en groupe de 30 personnes. Pendant trois mois, on travaillait avec le maître exploitant, à raison de deux jours par semaine. Le coût était de 5 000 FCFA par mois.

Cette formation reçue à Agricongo dans la filière de maraîchage m'a permis d'apprendre beaucoup de choses. C'est le cas par exemple de la laitue, l'amarante appelée chez nous le « bari », la morelle, la tomate, les choux, la ciboule, le persil, les concombres…Tout ceci est cultivable en toute saison. La « technique de serre » que nous avons apprise nous permet de pérenniser certaines cultures saisonnières. Pendant la formation nous avons également appris comment utiliser les engrais : le NPK, qui enrichit le fumier, la fiente de chauve-souris, l'urée, le super phosphate, le super d'ammoniac.

DM ET JTN : *Comment se fait l'écoulement de vos produits ?*

JBD : Les grossistes viennent acheter nos produits sur notre site de Kombé. Nous amenons aussi nos produits aux marchés et là nous les vendons en gros, sous forme de tas. Les gens achètent plus nos produits pendant la saison des pluies qu'en saison sèche. Un sillon de 20 mètres coûte 8 000 FCFA pendant la saison des pluies contre 2 500 FCFA en saison sèche.

DM ET JTN : *Le maraîchage vous permet-il de bien vivre ?*

JBD : Il faut beaucoup travailler pour gagner aussi beaucoup. Je suis un homme, père de trois enfants, c'est grâce à cette activité aujourd'hui que j'arrive à supporter ma famille. Sur un lopin de terre de 600 m² où je pratique le maraîchage, je me sens bien. C'est même l'une des raisons qui m'a conduit à abandonner la mécanique.

DM ET JTN : *Quelles difficultés rencontrez-vous dans le travail de la terre ?*

JBD : Ici la première difficulté est liée au manque d'eau. Celle-ci se trouve à un kilomètre de là où nous travaillons. Nous sommes aussi confrontés à la rude concurrence des produits venant de Kinshasa, capitale de la République démocratique du Congo, le voisin de l'autre côté du fleuve. Les Kinois vendent moins cher leurs produits. Exemple un kilo d'aubergines vendu chez les Brazzavillois à 500 FCFA est proposé à 350 FCFA par les Kinois. Cela nous pénalise souvent. En plus le fumier coûte très cher. Une benne est vendue à 40 000 FCFA. ■

Exporter l'artisanat : des femmes cherchent à aller plus loin

▸ Burkina Faso

Philippe Nikiema, directeur de la fondation les Bureaux des artisans, Ouagadougou, ba.ouaga@cenatrin.bf

Le développement rural ne se limite pas au seul développement de l'agriculture, loin de là : l'agriculture n'en est qu'une composante possible. Dans des zones où l'accès à la terre est difficile, et où l'agriculture ne paye pas et ne permet pas de subvenir aux besoins de tous les membres de la famille, d'autres activités doivent être développées. Parmi elles, l'artisanat est une voie possible. Des femmes burkinabé s'y sont engagées, non sans difficultés…

▸ La fondation les Bureaux des artisans (BA) est une association de droit privé burkinabé depuis janvier 2000 qui intervient dans la promotion des petites et moyennes entreprises de l'artisanat. Elle dispose de 3 bureaux à Ouagadougou, Bobo Dioulasso et Fada N'Gourma pour appuyer les initiatives des artisans. Elle vise l'amélioration des revenus en aidant les acteurs à s'organiser sur des bases professionnelles pour être à même de jouer un rôle de lobby auprès des pouvoirs publics. L'appui vise aussi l'amélioration du statut social des acteurs et actrices du secteur de l'artisanat.

Le Burkina Faso cherche à augmenter ses recettes en développant l'exportation de produits de l'artisanat. Ce secteur présente en effet de nombreux intérêts. Il apporte une forte contribution au produit intérieur brut (PIB), 30 %, et valorise les matières premières locales. Il occupe plus de 960 000 personnes, dont plus de la moitié sont des femmes. L'activité artisanale contribue aussi à la conservation du patrimoine culturel et favorise la modernisation dans l'agriculture. Les produits principalement exportés sont la vannerie, la poterie, le tissu Faso Dan Fani, le Batik, la maroquinerie et les instruments de musiques (balafon, djembé, kundé), les masques en bronze ou en bois sculptés.

Les femmes du Burkina Faso se sont lancées dans le commerce international des produits de l'artisanat depuis une décennie. Pour les opérations commerciales en Europe, elles participent régulièrement aux foires professionnelles comme *Maison et objets* à Paris, les *foires internationales* de Marseille et de Lyon, *Ambiante* à Francfort mais aussi aux foires grand public telles, *Heim und Handwerk* à Munich , *Chibimart* à Milan. Après les années fastes, malgré leur courage, le constat est aujourd'hui peu reluisant. Les difficultés sont essentiellement dues à une concurrence extérieure rude et à d'autres facteurs internes. En effet, les produits artisanaux burkinabé font l'objet d'imitation et de copie notamment par les pays asiatiques qui les reproduisent à base de matériaux synthétiques en grande quantité et à de très bas prix. À l'interne, le manque d'une organisation solide au niveau des exportatrices et une absence de solidarité font qu'elles n'arrivent pas à prendre ensemble un container collectif et aussi, souvent, les produits sont bradés parfois à perte les derniers jours des foires. Toutes ces difficultés ont réduit si considérablement les marges bénéficiaires des exportatrices que certaines songent à raccrocher.

« Une initiative au profit des femmes exportatrices »

C'est ce constat qui a conduit la fondation les Bureaux des artisans, en partenariat avec le Forum de Delphes[1], à organiser un atelier de formation au profit des femmes exportatrices de produits artisanaux. Trois thèmes de travail ont été traités :

– les produits artisanaux burkinabé face à la concurrence sur le marché européen ;
– l'innovation régulière et la qualité des produits ainsi que la bonne gestion

1. Dans le cadre du projet Cultures et formations, www.ficus-forum.de

des commandes ;
– la décoration et l'animation du stand.

Avec des objectifs très concrets : développer des stratégies visant à faire face à la concurrence ; élaborer des processus d'amélioration de la qualité des produits et d'innovation permanente ; former aux techniques de gestion des commandes obtenues lors ses foires ; renforcer les techniques de décoration de stand, d'achalandage des produits et d'animation des stands pendant les foires.

Des solutions concrètes. Toutes ces mesures sont autant de pistes de solutions issues de l'atelier très importantes pour les exportatrices burkinabé qui subissent le renchérissement du coût de transport aussi bien des personnes que des produits du fait que le pays n'a pas d'accès à la mer. Un des impacts positifs de l'atelier est aussi la décision unanime prise par les femmes exportatrices de se rencontrer plus régulièrement afin de mieux s'organiser pour être plus compétitives et d'initier quelques activités ensemble. Par exemple en cas de besoin, prendre des stands collectifs, utiliser le même transporteur pour envoyer les produits dans le même container afin de bénéficier de tarifs de groupe, arrêter d'un commun accord des prix planchers pour les produits de même nature et surtout diversifier les produits à emporter, organiser des voyages de prospection de nouveaux marchés en dehors des marchés traditionnels européens en l'occurrence au Canada, en Australie, etc.

Ces différents projets s'ils se concrétisaient, redonneraient confiance aux femmes qui pourront sur le plan commercial surmonter la concurrence notamment asiatique et améliorer leur connaissance des marchés, des goûts des consommateurs, intérioriser les techniques commerciales et les exigences d'une micro-entreprise. L'atelier en soulevant une foule de questionnements a permis de dégager des besoins de formation précis à l'instar du calcul du coût de participation et la détermination du prix des produits à exposer.

À l'occasion de la cérémonie de clôture de l'atelier, la fondation les Bureaux des artisans (BA), par la voix de son directeur, s'est dit prête à accompagner ces femmes dynamiques à mieux se structurer pour accroître la rentabilité de leurs activités.

La fondation les BA met un accent particulier sur l'émergence des femmes dans les métiers porteurs. Les activités sont menées dans un esprit de partenariat en vue du transfert de compétences aux bénéficiaires. Les actions de la fondation les BA s'adressent aussi bien aux artisans individuels, aux organisations professionnelles qu'aux bailleurs de fonds, aux partenaires au développement, ONG, aux régions et communes. Parmi les différents appuis apportés, la formation et le perfectionnement occupent une place de choix. Après la formation c'est la facilitation de l'accès au financement qui joue un rôle important. La fondation les BA propose notamment une assistance à la détermination des besoins de financement, un appui au montage de dossier et un appui à la constitution de fonds propres. Ainsi l'association des tisseuses (780 membres) et l'association des soudeurs (540 membres) expérimentent leurs sociétés de cautionnement mutuel. ■

« Se rassembler pour être plus compétitives »

Renaissance du Gri-Gri International
Ce bimensuel satirique panafricain tiré à 10 000 exemplaires, est reparu le 30 septembre à Paris, après deux années d'absence des kiosques. Ce magazine au format tabloïd offre, tous les quinze jours, huit pages d'info sur le continent africain, agrémentée de dessins, sans publicité, pour 2 euros. Il est aussi disponible par abonnement en Afrique. Pour que son indépendance de ton perdure, souhaitons-lui de nombreux lecteurs…
www.legrigri.net.index.php

Boom de l'aquaculture
Au cours de la dernière décennie, la production aquacole a fortement augmenté. 1 kg de poisson sur 4 consommés dans le monde aujourd'hui est issu de l'aquaculture, une production dominée par les pays d'Asie (90 % du tonnage). En Norvège, les exportations de poissons d'élevage devraient dépasser en valeur le pétrole et le gaz. Aux USA, l'élevage du *cat-fish* génère des milliers d'emplois. L'Équateur est le premier producteur mondial de crevettes d'élevage et ses exportations représentent la deuxième source de devises.

Création de la Fédération africaine des associations du commerce des intrants agricoles (Facia)
La Facia est née à Ouagadougou le 7 octobre 2004. Elle rassemble 27 organisations professionnelles de la distribution d'engrais, de produits phytosanitaires, de semences, et de matériels agricoles. La fédération, dont le but est de « contribuer au développement agricole en Afrique à travers la fourniture d'intrants de qualité en quantité suffisante et à des prix compétitifs » a obtenu l'appui de l'IFDC et de partenaires régionaux comme le réseau ouest-africain des semences et le Comité inter-États de lutte contre la sécheresse au Sahel.

Ces OGM qui changent le monde
Terminator, Traitor, des champs de coton bleu… Il ne s'agit pas de science fiction, mais d'un petit ouvrage très sérieux et bien documenté sur les OGM. Quels sont les risques encourus ? Comment les contrôler ? Les promesses seront-elles tenues ? L'auteur, Gilles-Éric Séralini, chercheur en biologie moléculaire, s'adresse à qui veut comprendre ce qui se joue autour des OGM, pour l'homme et pour l'environnement, dans un style clair et sans langue de bois. Champs Flammarion, 2004, 229 p., 8,20 €.

Repères

Comprendre les enjeux des APE pour l'Afrique de l'Ouest

▸ Jean-René Cuzon, expert Marché, Plate-forme pour le développement rural en Afrique de l'Ouest et du Centre
jean-renec@unops.org

1. Qu'est-ce que les APE ? Les accords de partenariat économique (APE) constituent le volet commercial de l'accord de Cotonou, signé en 2000 par les 77 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) et les 15 pays de l'Union européenne (UE). Les précédents accords UE-ACP (conventions de Yaoundé, puis de Lomé), qui accordaient un régime préférentiel d'accès aux marchés européens aux produits originaires des ACP, ont eu un bilan mitigé : ils n'ont notamment pas permis d'enrayer la marginalisation des pays ACP dans le commerce international. De plus, le régime préférentiel de l'accord de Lomé a été l'objet d'attaques répétées à l'organisation mondiale du commerce (OMC) du fait de problèmes de compatibilité (cf. page suivante) poussant l'UE à proposer à ses partenaires ACP un nouveau mode de relations.

Les accords de partenariat économique (APE) vont ainsi profondément modifier les relations commerciales entre l'UE et les pays ACP. Ils prévoient l'établissement, à partir du 1er janvier 2008, de zones de libre échange (ZLE) entre l'UE, d'une part, et un bloc régional ACP d'autre part (Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, Cedeao + Mauritanie pour l'Afrique de l'Ouest ; Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale, Cemac + Sao Tomé et Principe pour l'Afrique centrale).

Après une première phase de négociation d'un an à un niveau « tous-ACP », la deuxième phase des négociations APE, concernant la négociation commerciale proprement dite, a commencé fin 2003. Les « feuilles de route de négociation » ont été adoptées mi-2004 et les premières études d'impact, tant régionales que nationales, sont en cours ou sur le point d'être lancées.

2. Quels sont les principaux enjeux des APE pour l'espace Cedeao ? Et à moyen terme ? Les APE auront un impact plus important que les accords de l'OMC en cours de renégociation[1], car les pays de la région vont négocier un accord de libre-échange avec leur principal partenaire commercial : l'Union européenne[2]. La négociation des APE, qui vise la mise en place d'une ZLE pour 2020, porte sur de nombreux sujets : les droits de douane bien sûr, mais aussi les normes, les règles d'origine, etc. Il s'agira notamment de savoir quel produit est inclus ou non dans l'accord de libre-échange, et quels seront l'ampleur et le rythme de la libéralisation.

L'APE exige aussi la création d'une union douanière des pays de la Cedeao, à l'échéance du 1er janvier 2008.
Les produits ACP bénéficiant déjà d'un accès préférentiel sur le marché européen, l'enjeu principal des APE réside, pour les pays ACP, dans l'ouverture de leurs marchés aux importations européennes. Malheureusement, les contraintes internes de production de ces pays (infrastructures, taille des marchés nationaux, sous-développement de l'industrie de transformation, instabilité économique et politique, système financier, etc.) limitent les capacités de réaction de leurs économies à la concurrence accrue des importations européennes. De nombreux secteurs peu compétitifs pourraient à terme être menacés, y compris les productions agricoles.

Les partisans de l'accord de Cotonou mettent au contraire l'accent sur les opportunités de tels accords : renforcement de l'intégration régionale et des marchés régionaux, consolidation des blocs régionaux dans les négociations commerciales, contexte plus favorable pour les investissements directs étrangers, amélioration de la compétitivité des économies ACP par un processus de mise à niveau, aide au développement pour accompagner le processus de libéralisation, etc.

3. L'agriculture tient-elle une place spécifique dans ces accords ? Laquelle ? L'agriculture n'occupe malheureusement pas de place spécifique dans ces accords, elle est considérée comme un secteur parmi d'autres. L'examen des termes de référence des premières études montre en effet que l'analyse de l'impact des APE sur le secteur agricole est insuffisamment pris en compte, alors que l'agriculture est le principal secteur d'activité des pays de la sous-région. Les feuilles de route de négociation insistent davantage sur les problèmes de mise aux normes sanitaires et phytosanitaires (SPS) (pour faciliter l'accès des produits ACP aux marchés européens), que sur les problèmes résultant d'une concurrence accrue des importations alimentaires européennes sur les marchés ACP. Enfin, les responsables agricoles, tant publics que professionnels, sont insuffisamment impliqués dans les dispositifs de négociation qui sont mis en place au niveau des blocs régionaux ACP.

Un des principaux enjeux est la définition d'une liste de produits sensibles, commune à l'ensemble des pays de la sous-région, pour lesquels la Cedeao devra négocier avec l'UE, soit une exclusion pure et simple, soit une libéralisation très progressive ; des résultats de cette négociation dépendront les impacts sur l'agriculture ouest-africaine.

4. Quelles sont les conséquences concrètes de la signature des APE pour les producteurs d'Afrique de l'Ouest ? L'entrée sans droit de douane des importations européennes sur le marché régional devrait bénéficier aux consommateurs, notamment urbains, car elle devrait entraîner une baisse des prix des produits alimentaires importés (dès 2008[3] pour ceux concernés par les APE), mais au détriment des productions agricoles locales.

Plusieurs cas de figure sont à distinguer, en fonction du type de produits agricoles :
- produits concurrents avec les productions UE : lait, viandes, blé, huiles, légumes, etc. ;
- produits non concurrents : produits tropicaux pour l'essentiel ;
- produits destinés à l'exportation comme le coton (dans ce dernier cas par exemple, la libéralisation du commerce des intrants pourrait permettre de réduire les coûts de production et d'améliorer ainsi la compétitivité).

D'une façon générale, la baisse des droits de douane sur les biens d'équipe-

1. Même si elle cherche à les réduire, l'OMC autorise les droits de douane ; les PED bénéficient de réductions plus faibles, à mettre en œuvre sur de plus longues périodes et les PMA sont exemptés de réduction, dans le cadre du « Traitement spécial et différencié » de l'OMC.
2. 46 % des exportations africaines ont pour destination l'UE, qui est aussi le principal fournisseurs des pays de la région en produits manufacturés.
3. 2008 est la date d'entrée en vigueur du nouveau régime commercial, mais la mise en œuvre de l'accord de libre-échange s'étalera jusqu'à 2020 (libéralisation progressive selon le type de produits).

ment et les intrants pose des problèmes de recettes douanières, mais peut aussi être une opportunité pour améliorer la compétitivité de l'économie régionale, et notamment de l'agriculture.

On a donc des impacts variables selon les filières et le degré de compétition avec l'UE.

Les responsables du secteur agricole doivent d'ores et déjà se préparer à la concurrence accrue des importations agricoles européennes et rapidement identifier les gains de compétitivité réalisables au sein de chaque filière, afin de prendre les dispositions adéquates pour une mise à niveau du secteur agricole. L'appui à cette mise à niveau du secteur agricole et agro-alimentaire ouest-africain doit faire partie des points à négocier avec l'Union européenne et ses États-membres, lors de la négociation des APE.

5. Quelle est la place de la société civile dans la préparation de ces accords ? L'accord de Cotonou prévoit explicitement l'implication des « acteurs non étatiques » et du secteur privé dans les processus de négociations. Alors que le secteur privé et les ONG semblent être relativement bien informés sur les enjeux des APE et sont impliqués dans les processus de négociations, ce n'est malheureusement pas le cas des responsables professionnels agricoles de la sous-région (ni d'ailleurs des agents des ministères chargés du Développement rural...). Dans ces conditions, ces derniers risquent de voir leurs intérêts négligés dans la préparation des APE, notamment lorsqu'il s'agira de définir les produits couverts ou non par l'accord de libre-échange, et de négocier l'éventuelle exclusion de certains produits agricoles et/ou agro-alimentaires.

Les ONG commencent à se mobiliser autour de la question des APE : On peut à ce titre signaler la campagne qui vient d'être lancée par un collectif d'ONG du Nord et du Sud, contre les APE sous leur forme actuelle... Les partenariats entre organisations de producteurs et ONG mis en œuvre sur le dossier des subventions au coton démontrent que ces dernières peuvent être des alliés efficaces pour les OP sur ce dossier. ■

Les APE en Afrique de l'Ouest et les exportations avec l'Union européenne.

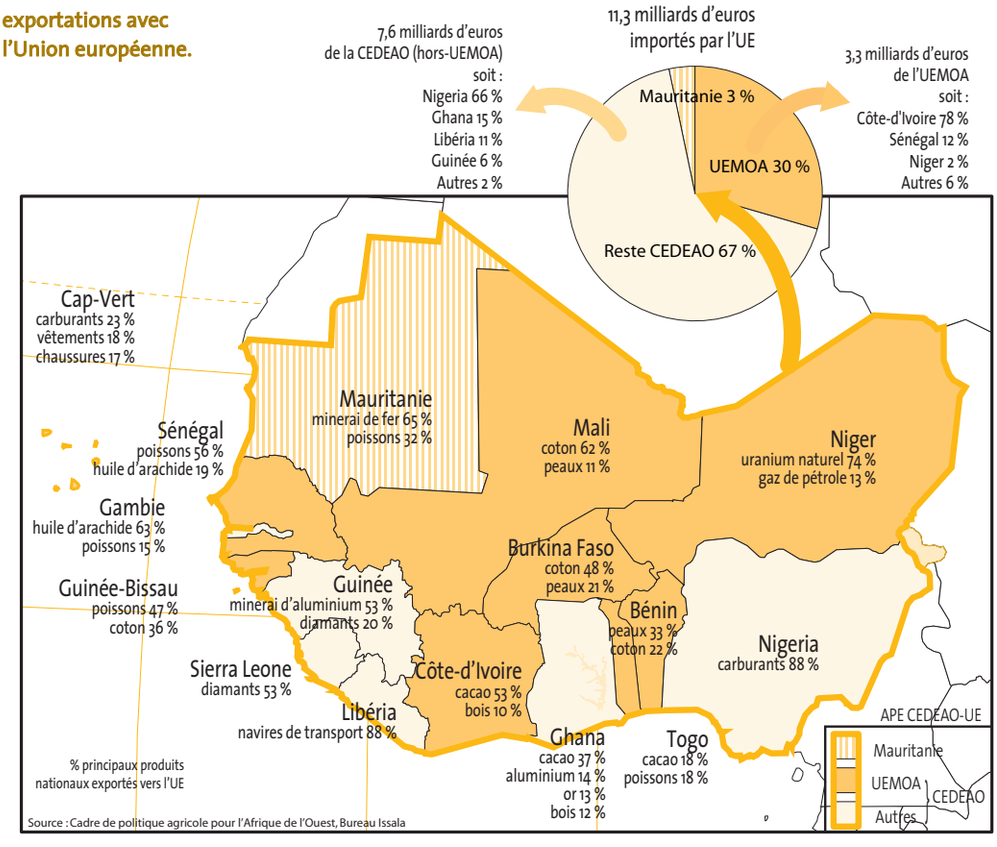

Compatibilité des régimes commerciaux

Dans le précédent régime commercial (Lomé), l'Union européenne offrait des concessions commerciales non réciproques à tous les pays ACP, qu'ils soient classés parmi les pays les moins avancés (PMA) ou non. Ce régime était en contradiction avec les règles suivantes de l'OMC : les concessions commerciales non réciproques peuvent être accordées soit à l'ensemble des pays en développement (PED) sans discrimination, soit aux seuls PMA. Des concessions ne peuvent être accordées à une partie des PED que sur le principe de la réciprocité. Le groupe ACP réunissant des PMA et des non PMA , l'option a été prise de généraliser l'accord commercial et de négocier la création d'accords de libre échange fondés sur le principe de la réciprocité à terme de l'accord, en 2020. Sinon, les non PMA allaient devoir rejoindre le régime accordé par l'UE aux PED qui ne sont pas dans le groupe ACP, moins favorable que le régime actuel. En Afrique de l'Ouest, seuls les trois pays non PMA (Côte d'Ivoire, Ghana, Nigeria) doivent s'engager dans un accord de libre échange pour conserver un accès préférentiel au régime européen. Ces trois pays représentent, à eux seuls, 79 % des exportations agricoles de la région vers l'UE. Mais la coexistence en Afrique de l'Ouest de plusieurs régimes commerciaux (certains pays taxant les importations en provenance de la région et d'autres non) amplifierait le commerce de ré-exportation (commerce illicite) : les produits sont importés dans les pays sans droits de douane et réexpédiés frauduleusement vers les pays qui se protègent mais ne sont pas en mesure de contrôler les milliers de kilomètres de frontières et la corruption des services des douanes, de la police, etc. Par Roger Blein ■

Pour en savoir plus...

Quelques documents de synthèse :

Infokit Cotonou – Le nouvel accord de partenariat ACP-UE. ECDPM, 2001.

Cotonou, OMC : enjeux agricoles pour les pays ACP. 6 fiches pour comprendre, anticiper et débattre. CTA-Solagral, 2001.

Pour suivre l'actualité des négociations sur internet :

La page ACP du site de la DG commerce de la Commission européenne : http://europa.eu.int/comm/trade/issues/bilateral/regions/acp/index_en.htm

International Centre for Trade and Sustainable Development (ICTSD) : http://www.ictsd.org/

Centre européen de gestion des politiques de développement (ECDPM) : http://www.ecdpm.org/Web_ECDPM/Web/Fr_Content/Navigation.nsf/index.htm

Sustainability Impact Assessment (SIA) ACP : http://www.sia-acp.org/index_fr.html

Secrétariat du groupe des États ACP : http://www.acpsec.org/

Eurostep : http://www.eurostep.org/

Epawatch : http://www.epawatch.net/general/start.php

ACP-EU Trade : http://www.acp-eu-trade.org/

Forum UE-ACP : http://www.ue-acp.org/fr/index.html

Kiosque

Agricultures et paysanneries des Tiers mondes

Marc Dufumier

L'auteur défend les paysanneries du Sud ni archaïques, ni condamnées à l'immobilisme. Son ouvrage présente la diversité des agricultures d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine et montre en quoi elles sont le produit d'une longue histoire au cours de laquelle les paysans ont démontré leur capacité à s'adapter dans des environnements économiques et écologiques relativement hostiles. Les paysans du « Sud » ont de plus en plus de mal à résister à la concurrence des exploitations agricoles du « Nord », ce qui les empêche de disposer de revenus suffisants pour vivre et pour améliorer leurs systèmes de production. Il en résulte des phénomènes dramatiques comme un exode rural sans emplois assurés à l'arrivée et des dégradations de l'environnement que l'on surexploite pour survivre. Pour l'auteur, l'erreur serait de croire que le développement de l'agriculture du Sud devrait suivre inévitablement la voie tracée jusqu'alors par les exploitants des pays du Nord, celle de la chimisation et d'une moto-mécanisation croissantes.

Karthala, 2004, 600 pages, 32 €

La vie n'est pas une marchandise. Les dérives des droits de propriété intellectuelle

Vandana Shiva

Vandana Shiva, écologiste indienne de renommée internationale revient sur le rôle des brevets dans l'histoire. Instruments de conquête, ils furent ensuite récompense de l'inventivité, puis outil de transfert technologique, de rattrapage et de monopole d'importation. Aujourd'hui utilisés pour « faire main basse sur l'économie mondiale » ils constituent pour elle de vraies menaces pour la biodiversité, invitant au pillage des savoirs locaux ancestraux, etc. L'auteur revient sur l'accord sur les aspects de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Adpic) avant de donner ce qu'est pour elle la « voie à suivre ». Un manifeste qui, s'il se base principalement sur le cas indien, prend la défense des droits des agriculteurs du monde entier, droit à la perpétuation de l'accès réciproque et du libre échange entre collectivités, droits à obtenir de nouvelles variétés et à en vendre les semences, etc.

Enjeux Planète, 2004, 160 pages, 15 €

Vers une cogestion des infrastructures hydro-agricoles. Construction associative et réhabilitation de polders : l'expérience du projet Prey Nup au Cambodge

Jean-François Kibler (Gret) et Catherine Perroud (Handicap International)

De nombreux aménagements hydro-agricoles publics sont en crise à travers le monde. Coupler réhabilitation des aménagements et transfert de responsabilité aux organisations paysannes, dans une démarche participative, fait aujourd'hui consensus. Mais comment mettre en œuvre de tels processus ? Le projet de réhabilitation des polders de Prey Nup combine construction associative, réhabilitation physique, sécurisation foncière et appui au développement agricole, avec un fort accent sur la construction associative. Cet ouvrage retrace l'histoire et la démarche des quatre premières années du projet, et tire des enseignements plus larges sur le transfert de responsabilités, la construction institutionnelle, sur les articulations entre élaboration de politiques publiques et projets expérimentaux.

Agricultures du Sud : le poids du Nord

Coordonné par Guy Durand, Joseph Gauter, Jean-François Grongnet

Le numéro 184 de la revue POUR du Groupe de recherche pour l'éducation et la prospective consacre son dossier à cette question plus que d'actualité. « Nourrir le monde », « Marché et politiques agricoles », « S'adapter au terrain », « Pour un nouvel équilibre », telles sont les quatre parties de ce dossier de plus de 150 pages qui propose, avec des auteurs de profils variés (agronomes, économistes, anciens responsables politiques, représentants d'ONG), de faire le tour de la question. Des politiques alimentaires aux politiques agricoles, de l'échelle locale à l'échelle internationale, le dossier évoque des thèmes variés pour un dresser un état des lieux complexe. Il avance aussi des pistes de solution pour des relations plus justes entre le Nord et le Sud, où sont tour à tour évoqués commerce équitable, conquête des marchés nationaux, agricultures durables et solidaires, transferts de savoirs en milieux paysans ou « nouvel agroalimentaire ».

Revue POUR, n°184, décembre 2004, 20 € (www.grep.fr)

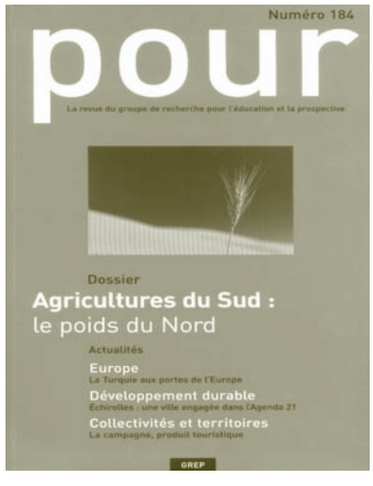

Agenda

Nous vous proposons une sélection de quelques manifestations dans un agenda du développement rural toujours très chargé.

Du 26 au 31 janvier 2005 : **Forum social mondial à Porto Alegre, Brésil**

Après l'Inde en 2004, le FSM revient à Porto Alegre, à la date traditionnelle du forum économique de Davos. Cette année, afin « d'approfondir le caractère populaire et participatif » du forum, une large consultation sur internet a eu lieu entre mai et août 2004, afin de définir les thèmes de travail. Une fois de plus, et plus que jamais, c'est donc l'autogestion qui est mise en avant. Outre les trois axes existants : émancipation sociale et dimension politique des luttes ; lutte contre le capitalisme patriarcal ; lutte contre le racisme, un nouvel axe a été défini : les questions de genre. Programme, inscriptions, plus d'informations sur le site : http://www.forumsocialmundial.org.br/

Les 4 et 5 février 2004 : **Dakar agricole, Dakar, Sénégal**

Forum organisé sur l'initiative du président de la République du Sénégal, Abdoulaye Wade.

De Kofi Anan, secrétaire général des Nations unies à Ignacio Lula Da Silva, président de la république du Brésil en passant par le président malien Amani Toumani Touré, les grands de ce monde, hommes politiques, scientifiques, représentants de la société civile et des firmes agroalimentaires se réunissent dans le but « d'ouvrir des perspectives pour les espaces agricoles en développement ». Ce rendez-vous constitue la première étape de travaux amenés à se poursuivre dans le cadre d'une future « École du Dakar Agricole ».
http://www.dakaragricole.org/

Du 26 février au 6 mars 2005 : **Salon international de l'agriculture, Paris, France**

Le Salon international de l'agriculture est « le rendez-vous annuel de l'élevage, des chiens, de la basse-cour, des produits du terroir, de l'agroalimentaire, des produits exotiques, du végétal, du jardin, de la chasse, et de la pêche ». Cette année, on pourra notamment y visiter le stand de l'Embrapa, dans l'espace Brésil, Embrapa dont le directeur, Gustavo Chianca, nous a accordé un entretien en page 15 du dossier de ce numéro 29 de *Grain de sel*...
http://www.salon-agriculture.com/

Du 24 au 31 mars 2005 : **6e édition de la Foire internationale de l'agriculture et des ressources animales (Fiara), Dakar, Sénégal**

Pour cette 6e édition du « rendez-vous des ruraux de l'Afrique de l'Ouest », organisée par le Conseil national de concertation et de coopération des ruraux (CNCR), l'Association sénégalaise pour la promotion du développement à la base (Asprodeb) et le Réseau des organisations paysannes et des producteurs agricoles de l'Afrique de l'Ouest (Roppa), le thème choisi est « La commercialisation des produits agricoles : enjeux et perspectives ».
http://fiara.org/

Ils ont illustré ce numéro...

Al'Mata, dessinateur né à Kinshasa, République démocratique du Congo, illustre *Grain de sel* 29 aux côtés de **Stew Patrikian**. Directeur artistique et caricaturiste au quotidien kinois *L'Observateur*, Alain Mata Matengi a commencé à publier des planches de bandes dessinées et des caricatures en 1990 à Kinshasa. Installé en France, il participe à de nombreux salons internationaux, festivals, expositions (Belgique, France, Italie, Turquie, République démocratique du Congo, etc.). Il est l'auteur des dessins du *Retour au pays d'Alphonse Madiba dit Daudet,* BD à paraître en février 2005 (éd. Lai-momo, coll. Africa Comics) http://www.sallartiste.ca.tc/

Entre nous

Merci pour vos nombreuses et constructives réactions à la nouvelle maquette de *Grain de sel*.

Des plus enthousiastes... « *Mon plaisir a été immense lorsque j'ai reçu la nouvelle version de* Grain de sel », Folefack Denis Pompidou, ingénieur agroéconomiste de Maroua (Cameroun) « *Je voudrais vous faire part de ma très grande satisfaction quant à votre sens de l'innovation* », Ousmane Diop, secrétaire général de l'Association pour le développement de l'agriculture de Podor (Sénégal), « *Merci pour le dernier* Grain de sel*, il est très beau* », Florence Bron, assistante technique, projet de renforcement des organisations professionnelles agropastorales du Niger... à la plus critique « *Quel dommage d'avoir abandonné la maquette ancienne qui était tellement plus lisible* » (Étienne Beaudoux, consultant, France), vos réactions attestent de votre intérêt pour la revue, qui est notre motivation même.

Dans cette livraison du deuxième numéro nouvelle version, vous constaterez quelques changements. Des textes plus aérés, de nouvelles colonnes de brèves, un papier (toujours recyclé) plus blanc, pour une lecture nous l'espérons encore plus agréable. Nous vous engageons à continuer de réagir, pour nous aider à mieux répondre à vos attentes.

En mars 2005, le dossier de *Grain de sel* portera sur « L'eau et le développement rural », il sera réalisé en partenariat avec le programme Solidarité Eau, réseau de partenaires pour l'accès à l'eau potable et l'assainissement dans les pays du Sud (pS-Eau, www.pseau.org). Enfin, pour se projeter plus avant dans l'année 2005, le dossier de juin aura pour thème « Conflits, post-conflit, quelles conséquences pour le monde rural ? ». Envoyez-nous vos idées d'articles, illustrations, etc. Mais n'oubliez pas que *Grain de sel* n'est pas extensible : au-delà de deux pages, il nous est difficile de publier une contribution. Début 2005, le nouveau site de l'Inter-réseaux offrira une rubrique à part entière pour les articles non publiés dans la revue papier.